

ON S'ABONNE :

PARIS, rue du Croissant, 12.

DÉPARTEMENTS ET ALSACE-LORRAINE, chez les libraires, les directeurs de poste et de messageries, et aux Agences de la Société Générale.

ALLEMAGNE, dans les bureaux de poste et chez V. A. Ammel, libraire, rue Brûlée, 5, à Strasbourg.

ANGLETERRE, à Londres, chez MM. Delizy, Davies & Co, 1, Finch Lane, Cornhill, et à l'Agence de la Société Générale, 38, Lombard Street, E. C.

AUTRICHE, BELGIQUE, ESPAGNE, HOLLANDE, ITALIE et autres pays de l'Union postale, dans les bureaux de poste et chez les libraires.

PARIS, 12 JUILLET

DERNIÈRES NOUVELLES

LES ÉVÉNEMENTS D'ANNAN

La dépêche suivante confirme le résumé que nous donnions hier des dépêches du général de Courcy au ministre de la guerre :

Haiphong, 11 juillet, 3 h. 50 soir.

Après la prise de la citadelle de Hué, le régiment Thi-Yet a enlevé le jeune roi et s'est retiré à Com-Lô. Son armée est en déroute. La reine-mère, le premier ministre Hô-Hô et les princes demandent à retourner à Hué. Les mandarins font leur soumission. L'huong est en notre pouvoir et se montre prêt à nous servir.

Une grande partie du trésor royal est tombée entre nos mains. Les pertes des Annamites s'élèvent à quinze cents hommes.

INTÉRIEUR

Le Saint-Père, récemment, avait élevé à la dignité épiscopale M. Auguste Bonetti, prêtre de la congrégation de la Mission (Lazaristes), curé, depuis quinze ans, de la paroisse de l'Immaculée-Conception de Salomonique. Mgr Bonetti s'est rendu à Paris pour recevoir la consécration épiscopale ; cette cérémonie a eu lieu ce matin, à huit heures, à la maison-mère des Lazaristes, 95, rue de Sévres.

Le prêtre consacré était Mgr de Rende, nonce apostolique. Mgr Bonetti retournera sous peu à Salomonique, où il fixera sa résidence.

Nous annonçons, le 5 juillet dernier, que l'état de santé de Mme Gallard donnait de sérieuses inquiétudes. Un de nos confrères nous avait rassuré avant-hier, mais, malheureusement, le mieux que l'on espérait ne s'est pas maintenu, et nous avons le regret d'apprendre que la femme du sympathique directeur de l'Opéra vient de succomber.

Les obsèques auront lieu demain lundi, 13 juillet, à midi, en l'église Saint-Roch.

On nous écrit de Montpellier :

Nous sommes sans viande ! Les hôpitaux, les lycées et les administrations publiques sont seuls approvisionnés tant bien que mal.

En un mot nous avons la grève des bouchers.

Voici comment :

Le 1^{er} juillet, le maire prit un arrêté portant que la viande serait divisée en trois catégories, et que les détaillants ne pourraient vendre qu'une seule qualité exclusive des trois catégories.

Tous les détaillants ayant opté pour la première qualité, les bouchers en gros ont demandé que la marque distinctive de la catégorie soit apposée sur les animaux vivants.

Sur le refus de la mairie, les bouchers en gros se sont, et aujourd'hui il n'y a pas une livre de viande en vente. Les boucheries sont fermées.

A première vue, l'arrêté de M. le maire est incompréhensible, nous allons dire pourquoi. Nous en attendons le texte pour nous prononcer.

EXTRÉRIEUR

Prague, 11 juillet.

La nuit dernière, à Tachau, un incendie a détruit 28 maisons ; dans ce nombre se trouvent l'hôtel de Ville, la Direction des domaines et la Recette.

La veille, 13 fermes d'Ullersreitz, village situé près de Tachau, avaient été également la proie des flammes.

Une femme est morte brûlée ; un homme est grièvement atteint.

Simla, 11 juillet.

Le gouvernement de l'Inde a reçu l'assurance que les négociations entre l'Angleterre et la Russie sont en bonne voie.

Madrid, 11 juillet.

Aujourd'hui, à Madrid, on a signalé deux cas de choléra et un décès : à Valence, 38 cas et 23 décès.

L. bruit court que le ministre de l'Intérieur persiste à donner sa démission, mais rien n'est encore décidé à cet égard.

M. Canovas a lu aujourd'hui au Sénat et à la Chambre des députés un décret royal suspendant les séances des Cortès.

INFORMATIONS

M. le baron de M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, partira en congé aussitôt après la fête nationale.

L'absence de l'ambassadeur doit se prolonger pendant deux mois ; le baron de Mohrenheim ne reviendra pas à son poste avant la dernière quinzaine du mois de septembre prochain.

Nous apprenons l'arrivée à Paris de M. Decrais, ambassadeur de France près le Quirinal.

On se rappelle que M. de Arellano fut pendant longtemps premier secrétaire au chargé d'affaires d'Espagne à Paris.

Nous sommes heureux d'annoncer que ce sympathique diplomate vient d'être nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Caracas.

Les bruits les plus contradictoires ont

couru au sujet des intentions de M. Jules Grévy, relativement à la Présidence.

Il aspire au repos, disent les uns ; son seul désir est de se retirer à Mont-sous-Vaudrey, prétendent les autres.

Vous pouvez être certains, affirment les troisièmes, qu'il ne quittera pas de gaieté de cœur une place qui lui procure un revenu net de 900,000 fr. par an.

Eh bien, ces derniers ont raison : interrogez plutôt les amis de M. Wilson, ils vous diront tous que M. Grévy est tout disposé à se laisser réélire président de la République française.

Serait-ce uniquement par dévouement pour son genre ?

LES DÉFICITS BUDGÉTAIRES

Depuis deux jours, la discussion du budget des recettes se continue à la Chambre, et, par une anomalie d'ailleurs fort explicable, on a, durant ces deux journées, à peu près exclusivement disserté sur le chapitre des dépenses.

C'est que, hormis M. Wilson, trop intelligent pour décrire un régime qui n'est son beau-père, à l'exception aussi de quelques personnages dont la responsabilité se trouve particulièrement engagée, tout le monde demeure persuadé que la situation actuelle est des plus mauvaises et que la voie où l'on s'aventure imprudemment depuis environ dix années conduit à la perte fatale de notre crédit et de nos finances.

Les discours de M. le baron de Mackau et de M. Raoul Duval, celui de M. Germain qui fait profession ouverte de sentiments républicains, renferment à cet égard des arguments irréfutables et des révélations accablantes.

Nous avons souvent signalé dans ce journal l'énormité croissante des dépenses et des déficits.

En voici le compte exact, d'après les chiffres qu'a cités l'honorable M. Germain.

Pour 1876, on a eu en recettes 2 milliards 775,000,000 fr., en dépenses 2 milliards 841,000,000. Déficit, soixante-neuf millions.

Pour 1877, en recettes 2,780,000,000 ; en dépenses 2,869,000,000 francs. Déficit, quatre-vingt-neuf millions.

Pour 1878 : en recettes, 2,851,000,000 ; en dépenses, 3,187,000,000. Déficit, trois cent trente-six millions.

Pour 1879 : en recettes, 2,842,000,000 ; en dépenses, 3,054,000,000. Déficit, deux cent douze millions.

Pour 1880 : en recettes, 2,883,000,000 ; en dépenses, 3,187,000,000. Déficit, deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions.

A partir de 1881, les dépenses augmentent dans une proportion considérable, et l'écart entre celles-ci et les recettes du Trésor se creuse d'une façon vraiment inquiétante. Il y a d'autant plus lieu d'en faire la remarque que les pouvoirs de la Chambre en exercice datent précisément de cette époque.

Pour 1881 donc, on relève en dépenses un chiffre de 3 milliards 488 millions ; pour 1882, un chiffre de 3 milliards 567 millions ; pour 1883, un chiffre de 3 milliards 578 millions ; enfin, pour 1884, un chiffre de 3 milliards 620 millions.

D'où un écart, entre les recettes et les dépenses, c'est-à-dire un déficit, de 579 millions en 1881, de 651 millions en 1882, de 620 millions en 1883, de 670 millions en 1884.

Récapitulant les données qui précèdent, on trouve qu'en neuf années, de 1876 à 1884 inclusivement, les comptes du Trésor accusent un déficit de trois milliards cinq cent vingt-cinq millions, qu'il a fallu emprunter sous diverses formes pour acquitter des dettes exigibles et faire face à d'impérieuses échéances.

M. Germain l'a dit, du reste, avant-hier, en termes des plus nets :

« Pendant que nos recettes se sont augmentées, en chiffres ronds, de 500 millions durant les onze dernières années, les dépenses se sont accrues de 1 milliard 100 millions ».

La conclusion qui ressort de ce rapprochement, c'est que tous les ans le déficit minimum atteint 600 millions.

Nous laisserons chacun tirer d'une situation ainsi définie l'enseignement qu'elle comporte.

La grève des tailleurs est depuis plusieurs semaines terminée, mais voilà qu'une autre grève paraît s'annoncer. A la vérité, celle-ci n'est pas préjudiciable à l'industrie.

Il s'agit d'une grève d'électeurs. Dimanche dernier les électeurs de Tournus (Saône-et-Loire), étaient convoqués à l'effet d'élire les membres du conseil municipal. Or, personne ne s'est présenté au scrutin et l'on n'a même pas pu constituer le bureau.

Cette grève des électeurs, constatée dimanche à Tournus, a plusieurs fois été observée dans le département de Saône-et-Loire et dans le Jura. Ainsi, à Morez, on a déjà convoqué deux fois inutilement les électeurs pour voter la ville d'une municipalité. Une troisième convocation vient d'être lancée pour le dimanche 19 courant. Réussira-t-elle ? On en doute. Les électeurs s'abstiennent et il n'y a pas même de candidats.

Que demain, — ce que Dieu veuille, — la République disparaisse, et nous verrons les candidats affluer.

Nous avons dit que le citoyen Maroujols s'était fait attribuer un traitement de 6,000 francs comme maire de Nîmes, contrairement à la loi qui déclare gratuites les fonctions de maire.

On a objecté que, peut-être, le citoyen Maroujols était dans une situation précaire, nécessitant. Ledit citoyen est con-

seiller général, avocat, propriétaire, et jouit d'une honnête aisance... Mais c'est un républicain, et son désintéressement est à la hauteur de ses opinions.

Mais voilà qui est scandaleux à un autre point de vue. Le radical Maroujols, ami du citoyen Margat qui s'est tué pour échapper à la cour d'assises, a bien pu se faire payer son premier semestre ou se faire inscrire au budget ; mais il n'a pas encore pu trouver le temps de faire régler le compte des entrepreneurs des travaux publics, qui attendent depuis un an au moins.

Et voilà comment, sous la République, se pratique la justice distributive !

Petite victoire à l'actif du parti conservateur dans l'Hérault.

Les électeurs de la petite commune d'Espondeilhac, canton de Servian, étaient appelés à élire les membres du conseil municipal, par suite de l'annulation par le conseil d'Etat des opérations électorales du 4 mai 1884. Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu dimanche dernier :

Electeurs inscrits	103
Votants	94
Liste conservatrice	55 voix, élue.
Liste républicaine	33

Cette majorité de 17 voix aurait été beaucoup plus considérable sans la radiation de dix conservateurs, opérée à l'époque de la révision des listes par les hommes qui détenaient le pouvoir depuis 1881, en vertu d'un sectionnement des plus fantaisistes.

Mais quand la République se contente de la majorité d'une voix — voix volée — le conseil municipal d'Espondeilhac peut bien avouer une majorité de dix-sept suffrages.

« PUBENDA » BRITANNIQUES

L'heure est venue de ne plus se borner à relater de simples renseignements sur le scandale énorme qui bouleverse actuellement la société du Royaume-Uni. Les faits étant constatés, il appartient à la raison philosophique d'en tirer les conséquences. A l'arrière-plan de toute divulgation des mœurs cachées d'un peuple ou d'une époque, la morale et la politique apparaissent et viennent glaner leurs observations et leurs enseignements.

Ce qui a fait l'œuvre de Pétrone au-delà de son siècle, et ce qui lui maintient aujourd'hui un prix inestimable, c'est qu'il ne racontait les turpitudes inouïes dont il avait été le témoin que pour venger la nature humaine outragée et dégradée par un régime qui divinait les passions bestiales. Ce qui a valu, par contre, les folies indécentes du marquis de Sade à un juste oubli ou à un dédain plus juste encore, c'est que l'imagination de cet aliéné, justement voué à Bicêtre, n'avait d'autre but et d'autre prétention que d'amuser.

S'il y a de par le monde, et surtout en Angleterre, des découvreurs libertins qui s'amusent de telles choses, ils ont dû éprouver un plaisir bien vif à la lecture des résultats de l'enquête que le directeur de la *Pall Mall Gazette* a eu l'idée de provoquer sur les mœurs de l'aristocratie et de la bourgeoisie anglaises résidentes à Londres. Nous en avons donné des extraits adoucis. Il en résulte que le vol, le rapt, l'assassinat moral sont pratiqués dans la grande capitale britannique d'une façon constante, régulière, sur commande et à des prix tarifiés. La prostitution londonienne, qui recherche principalement les premiers, a des émissaires qui recrutent incessamment pour elle, dans les faubourgs et dans les provinces, des victimes dont quelques-unes n'ont pas treize ans. Ce bétail humain est livré aux appétits d'une clientèle composée des sommités sociales et parmi laquelle l'auteur de l'enquête se fait fort de citer, avec preuves à l'appui, la moitié des membres de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, des ministres, des prêtres, voire même un prince du sang.

L'humanité ne se révolte pas moins que la pudeur devant l'exposé des moyens infâmes qu'on emploie pour assurer l'exécution de ces ignobles marchés. C'est la cruauté dans l'infamie et, si le journaliste anglais dit vrai, Sodome et Gomorre étaient des centres de Salente auprès de la métropole anglaise. Prenons les faits pour prouvés, et, sans nous préoccuper autrement des clameurs que ces révélations soulèvent, demandons nous quels en peuvent être les causes génératrices. Nous les trouvons, à notre avis, dans ce culte étroit du formalisme que la longue pratique du gouvernement parlementaire a imposé à tous les Anglais, comme une souquenille intellectuelle et morale propre à cacher les pires travers et les plus criants abus. Chez les peuples gouvernés par les Parlements, comme dans les Parlements eux-mêmes, le respect de la forme, la soumission dévolée à la lettre des lois dont on viole l'esprit couvrent tout. Pourvu que la légalité soit satisfaite, on laisse les consciences saigner et crier. La légalité anglaise permet à toute fille de treize ans de se vendre et d'être vendue. Les proxénètes en profitent. La même légalité a bien permis à un Parlement de faire couper le cou d'un roi ; elle avait permis à une reine, Elisabeth, de faire couper le cou à une autre reine, Marie Stuart. Pourvu que les formes soient observées, pourvu que la lettre soit respectée, qu'y a-t-il à dire ? Le pharisaïsme légal, l'idolâtrie des textes, dont quelques-

uns de nos républicains français dont le prototype est M. Brissot se montrent déjà enfarinés, a conduit nos voisins à se brouiller avec la générosité, à faire divorce avec les vertus des bonnes âmes qui ne fleurissent pas sur un Code, mais sur l'Evangile.

Dans l'histoire des nations latines, et particulièrement dans celles des nations qui sont restées fidèles à la tradition catholique, vous trouverez, certes, bien des épisodes immoraux, ou la lascivité s'allie à la fureur ; mais vous ne trouverez point les bestiales dépravations que révèle la *Pall Mall Gazette*, passées à l'état de plaies des mœurs publiques et gangrénant avec persistance toutes les classes dirigeantes d'une nation.

Dans les monarchies, la corruption réside souvent dans le monarque ; dans les Parlements, elle réside dans tout le corps social et il s'y ajoute l'hypocrisie.

Il faut que ces vérités aient frappé l'esprit de M. Yates Thompson, directeur de la *Pall Mall Gazette*, pour qu'il ait placé la campagne qu'il a entreprise et qui lui vaut les attaques les plus passionnées sous les auspices de quelques personnages renommés pour leurs convictions chrétiennes et parmi lesquels il est très significatif de trouver le catholique cardinal Manning.

Que l'Angleterre essaie donc de se régénérer sous de telles influences et en s'effrayant la première du caractère de ses propres vices. Mais quelle n'attend pas de ses Parlements des condamnations efficaces contre un état de choses que leur domination a créé. Ce n'est que par la vigueur de l'autorité que les mœurs d'un Etat s'améliorent. Et comment attendre des membres des deux Chambres anglaises qu'ils répriment des infamies dont la plupart d'entre eux sont les instigateurs ?

LA CONVERSION DE LEO TAXIL

Est-ce vrai ? C'est peut-être pas vraisemblable. Ce n'est tous les cas ce n'est pas impossible.

L'individu qui a peut-être le plus sali les murs par l'annonce de ses publications ordurières ; le chiffonnier de lettres qui a jeté à pleine plume la boue sur ce que tout homme respecte, Léo Taxil, enfin, se serait converti ; s'il faut en croire le *Salut public* qui donne à ce sujet les détails les plus précis, affirme que Jo-gand, dit Léo Taxil, aurait abjuré ses erreurs et désavoué ses écrits entre les mains d'un prêtre.

Cette conversion daterait de deux mois et demi. Notre confrère de Lyon nous fait connaître que d'après les procès-verbaux de la Ligue anti-cléricale dont Léo Taxil était secrétaire général, ledit Taxil a donné sa démission, non seulement de secrétaire, mais encore de membre de la Ligue anti-cléricale.

Le dernier numéro des *Annales de la Libre-Pensée* publie un long compte rendu de la séance dans laquelle Léo Taxil affirme sa résolution d'abandonner l'œuvre à laquelle il s'est livré et qu'il est arrivé à un écoulement absolu, en face du parti pris et de la mauvaise foi manifestés contre lui par les républicains. On le représente comme exploitant les librepenseurs. Bref, les calomnies sont telles, que le secrétaire de la Ligue anti-cléricale refuse de retirer sa démission, malgré les instances des membres présents qui s'offrent à faire signer une adresse de sympathie par toutes les Sociétés de libre-pensée de France.

A quels nobles sentiments Léo Taxil a-t-il obéi ? Nous l'ignorons encore. Jusqu'à présent, il ne paraît avoir obéi qu'à une révolte de l'amour-propre.

Quoi qu'il en soit, le fait existe. La Libre-Pensée s'est émue de cette séparation. Lettres et supplications ont été adressées au déserteur, tentatives vaines. A l'un des hommes qui se sont efforcés de le faire revenir sur sa résolution, Léo Taxil a répondu, le 18 mai 1883 :

L'expression exacte de ma pensée se trouve dans mon article du 31 mars, la *Republique anticléricale*, article contenant mes adieux aux quelques librepenseurs que la calomnie de la grande majorité des journalistes républicains de Paris n'a pas encore détachés de moi.

J'en ai assez. Abreuvé d'outrages par les intrinsèques et les extrinsèques, par les révolutionnaires et les modérés, criblé de traits perles que des lâches me décochaient par derrière, tandis que, soldat indépendant, je me battais à l'avant-garde ; lassé, découragé, écorché, je ne puis résister au dégoût qui m'envahit et je brise pour toujours ma plume anticléricale.

Puisque la fraternité républicaine n'est qu'un mensonge, qu'ils se débrouillent donc tous les uns les autres ! Qu'Hébert envoie Vergniaud à la guillotine ! Que Danton y envoie Hébert ! Que Robespierre à son tour y envoie Danton ! et que Tallien termine la série en envoyant Robespierre ! Et quand un libéral se donnera de tout cœur à la libre-pensée et se battra sans vouloir accepter le mot d'ordre d'aucune coterie, que la franc-maçonnerie, dans l'ombre, le perce de ses flèches empoisonnées !

Vous me demandez l'autorisation de publier ensemble et vous le révoquez. Je vous donne cette autorisation bien volontiers. J'ai toujours été pour le grand jour. Dasse-je voir se tourner contre moi demain les rares amis qui m'étaient restés, j'estime que la détermination irrévocable que j'ai prise ne doit pas de me gêner.

Ayant, plus que personne, contribué à l'organisation du congrès anti-cléricale qui va se tenir à Rome, à la fin de ce mois, j'irai dans la capitale de l'Italie, mais simplement comme le serviteur des autres délégués, comme un employé qui fait son service et ne joue qu'un rôle absolument passif. Et si le congrès finit, je reprendrai ma li-

berté, et, dégagé des faux scrupules qui m'ont lié les mains jusqu'à ce jour, je travaillerais, d'accord avec ma conscience, à confondre les misérables intrigants qui trompent, volent et corrompent le peuple sous le masque républicain.

Ce jour-là, sans doute, vous vous joindrez à mes ennemis. Je vous le pardonne d'avance, à raison de la sympathie cordiale que vous m'avez témoignée, quoique franc-maçon.

Personnellement, je serai toujours, Votre dévoué, LEO TAXIL.

Nous avons tenu à donner *in extenso* ce document, parce qu'il fait connaître le véritable caractère de la conduite de celui qui l'a signé.

Que va-t-il se passer ? Une chose certaine : Les francs-maçons du Grand-Orient vont vilipender le déserteur.

Celui-ci se vengera en continuant et en accentuant ses révélations, et nous assisterons à ce spectacle, toujours le même, de républicains dénigrant réciproquement leurs turpitudes.

Si Léo Taxil est converti sérieusement ; si, reniant son passé, il travaille à le faire oublier, les honnêtes gens lui sauront gré de son retour à la vérité et s'en féliciteront.

LE MONUMENT DE L'AMIRAL COURBET

Le ministre de la marine et des colonies vient d'adresser la circulaire suivante aux autorités maritimes :

Messieurs, Un comité d'initiative vient de se constituer sous la présidence effective de M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, pour ériger un monument au vice-amiral Courbet. J'en ai accepté la présidence d'honneur qui m'a été spontanément offerte.

Une souscription publique est ouverte en vue de couvrir les frais du monument qu'il s'agit d'élever, et, pour répondre au désir qui m'a été exprimé par le président du comité, je lui ai fait connaître que j'étais tout disposé, afin d'assurer le succès de l'œuvre de reconnaissance patriotique qu'il s'agit d'entreprendre, à l'autoriser à recueillir des souscriptions individuelles parmi les différents corps de la marine.

Persuadé que tous ceux qui relèvent du département voudront participer à l'hommage rendu à la mémoire du vaillant amiral, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai adopté les dispositions suivantes, pour faciliter la réunion et l'envoi au comité central des sommes qui seront recueillies dans les ports, dans nos colonies ou à l'étranger.

Les souscriptions seront centralisées par le trésorier général des invalides de la marine, à Paris, qui les remettra ensuite à qui de droit.

Dans nos ports et quartiers d'inscription de la métropole, le montant des souscriptions sera versé entre les mains des comptables de l'établissement des invalides, qui en créditeront le trésorier général par le débit de leur caisse et joindront aux versements qu'ils lui adresseront une liste des souscripteurs.

Dans nos colonies, les souscriptions réalisées par les trésoriers-payeurs et leurs agents devront être envoyées, tous les dix jours, avec les listes à l'appui, au moyen d'un mandat sur le trésorier-payeur central du Trésor public, à l'ordre du trésorier général des invalides de la marine.

Enfin, les sommes souscrites à bord des bâtiments de l'Etat, en pays étranger, seront versées aussitôt que possible et suivant les circonstances de lieux, soit à la caisse d'un trésorier-payeur colonial, soit en chancelier d'un consulat de France.

Dans ce dernier cas, le chancelier, le jour même de l'application dans ses écritures des fonds ainsi reçus pour le compte de la caisse des invalides, adressera directement à mon département, avec une lettre d'envoi et la liste de souscription qui lui aura été remise par les bâtiments, la quittance d'ordre prescrite par l'article 76 de l'instruction du 20 octobre 1880, sur la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Recevez, etc.

Nous publierons prochainement une troisième liste, et nous renouvelons nos instances auprès de nos amis afin que ceux qui n'ont pas encore souscrit s'empressent de le faire.

ÉCHOS

La liste des décorations du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, impatientement attendue, a paru ce matin au *Journal officiel*.

M. Bouquaire, membre de l'Institut, est promu au grade de commandeur.

M. Gavarré, inspecteur général de l'Instruction publique, est également promu commandeur.

Nous remarquons, parmi les nouveaux chevaliers, les noms de deux de nos plus sympathiques confrères : ceux de MM. Georges Ohnet et Paul Bourget.

Tous nos lecteurs connaissent l'œuvre de M. Georges Ohnet, l'écrivain délicat, le fécond romancier, l'auteur dramatique habile, le lauréat de l'Académie ; nous l'avons rappelé du reste dernièrement.

Bien des personnes, en apprenant la distinction que le ministre des beaux-arts vient de décerner à M. Ohnet, s'écrient :

« Comment, il n'était pas encore décoré ! »

En effet, on aurait pu penser plus tôt, dans les sphères gouvernementales, à récompenser un auteur qui occupe une place aussi distinguée dans les lettres françaises.

C'est dans sa charmante retraite des Clos, près Rouen, que M. Georges Ohnet a appris, dès la première heure, ce matin, que son nom figurait au *Journal officiel*.

PRIX D'ABONNEMENT :

PARIS : un an, 54 fr. ; 6 mois, 27 fr. ; 3 mois, 13 fr. 50
— Le numéro, ... 15 centimes.

DÉPARTEMENTS : un an, 64 fr. ; 6 mois, 32 fr. ; 3 mois, 16 fr.
— Le numéro, ... 20 centimes.

INSERTIONS :

ANNONCES, ... 1 fr. 50 la ligne.

Chez MM. Fauchey, Lafitte et Co

Place de la Bourse, 8

ET AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DU CROISSANT, 12

Droit d'insertion réservé à la Rédaction.

LES MANUSCRITS DÉPOSÉS NE SONT PAS RENDUS

Il y avait déjà figuré des centaines de fois... au programme des théâtres ; mais aujourd'hui il est « en bonne place », comme on dit dans les journaux ; le voilà à la partie officielle. Nous souhaitons à M. Georges Ohnet de nous donner dans quelques années le plaisir de saluer ici sa croix d'officier.

M. Paul Bourget, plus heureux que M. Ohnet, est décoré au lendemain même de son succès capital. On se souvient de son livre paru cet hiver : *Cruelle énigme*, qui fut si bien accueilli par le public dilettante, amateur de belle littérature. Nous sommes toujours heureux de voir arriver un jeune par le travail et le talent, c'est pourquoi nous félicitons M. Paul Bourget de son enrôlement dans la Légion d'honneur.

Parmi les décorations décernées aux artistes, nous remarquons celle de M. Humbert, peintre, qui est promu officier ; puis, celles de MM. Sautai, Dagnan-Bouveret, Flameng, peintres ; Coutan sculpteur ; Formigé, architecte ; Maurin, violoniste, nommés chevaliers.

M. Maurin est le fondateur de la Société dite : « des Derniers quatuors de Beethoven. »

Le *Journal officiel* publie ce matin la liste, par ordre

La séance du Sénat

Séance du 11 juillet

Présidence de M. Le Royer

M. de Marcère dépose un rapport sur un projet de loi relatif au traité de Tien-Tsin. Plusieurs voix. Lisez ! Lisez !

M. de Marcère donne lecture de son rapport, qui conduit à l'approbation du traité. Le Sénat adopte, après quelques observations de l'amiral Jauréguiberry, un projet de loi ayant pour objet d'accorder aux soldats et marins de tous grades qui ont pris part à l'expédition du Tong-King, une médaille commémorative.

Il adopte également, après en avoir déclaré l'urgence, un projet de loi ayant pour objet de déclarer l'utilité publique d'un chemin de fer d'intérêt local de Langres à la gare de Langres-Marne.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de MM. Roger-Marvaux, Bozard, Munier, ayant pour objet de modifier l'article 22 de la loi du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs.

M. Henri Brisson. Le gouvernement n'a rien à dire sur la prise en considération. Mais il fait toutes les réserves sur le fond. M. Baragnon combat la proposition. Selon lui, elle est dangereuse et contraire à la Constitution. On ouvrirait la porte à l'arbitraire. On exciterait les passions, on provoquerait les récriminations, les contestations. Que le Sénat continue à examiner les élections avec calme, avec impartialité. L'orateur repousse une proposition qui est pleine de périls et de conséquences dangereuses.

M. Garriou, rapporteur, ne croit pas que la proposition présente autant de danger que l'a dit l'honorable M. Baragnon. Les droits que cette proposition démentait le Sénat seraient, avec sagesse et modération par la majorité de la haute assemblée, il ne s'agit d'ailleurs ici que de la prise en considération.

M. Baragnon insiste. Il est permis de supposer qu'une majorité intolérante et partielle pourrait abuser du droit qu'on veut lui donner.

La prise en considération est adoptée par 152 voix contre 95.

La prochaine séance est fixée à jeudi deux heures.

La séance de la Chambre

Grande séance de discours qui se sont prolongés jusqu'à sept heures et demie. M. Germain a continué le sien et exposé comment, dans ses idées, devait être établi le budget. Ce budget n'a rien d'extraordinaire et c'est en cela qu'il est bon. L'orateur n'en veut qu'un, parfaitement clair et net, où tout le monde puisse se reconnaître ; un budget bourgeois, épicière si l'on veut, ayant d'un côté la recette et de l'autre la dépense. Il élimine donc toutes les caisses que l'on remplit avec l'emprunt ; il supprime le budget extraordinaire de la guerre et des travaux publics ; il accorde à la guerre 800 millions par an, chiffre supérieur à celui de toutes les puissances continentales. Il ramène les dépenses des travaux publics à 250 ou 300 millions, et il justifie ce chiffre de la manière suivante :

Cela pourrait ne pas suffire à votre gloire, mais cela suffirait aux intérêts du pays.

Le jour où cette dépense serait tout entière portée au budget ordinaire d'un côté, l'autre n'aurait jamais dit sortir, ou ne ferait plus que des travaux utiles, productifs, et avec une dépense qui ne serait que le tiers de celle d'aujourd'hui on obtiendrait le même résultat.

Alimentée par l'impôt, le budget extraordinaire serait administré avec sévérité comme le budget ordinaire, et il y aurait une économie de 300 millions sans nuire en aucune façon à l'outillage industriel de ce pays.

Je suis préoccupé autant que personne du développement de l'outillage industriel, car j'estime qu'un pays qui ferait l'économie de travaux utiles, nécessaires, ferait une triste économie et s'appauvrirait grandement.

Mais à côté de cet écuil, il y en avait un autre sur lequel vous avez échoué, c'était de faire, sans compter, un nombre de travaux disproportionnés comme dépense avec le résultat obtenu.

La Chambre continuera lundi la discussion générale.

King. Ce n'est pas notre faute, s'écrie M. Rouvier, nous avons été entraînés plus loin que nous ne le voulions.

L'honneur national nous a commandé de venger notre drapeau insulté, de tirer réparation de la mort de Rivière et du guet-apens de Bac-Lé. Cette défense ne trompera personne, et il suffira de relire les discours de M. Ferry pour se convaincre que l'on a obéi à une idée préconçue de conquête, de grandes annexions territoriales. Faut-il rappeler les fameuses péripéties et les placements de père de famille qu'on célébrait autrefois ? Nous souhaitons pour M. Rouvier qu'il fasse avaler ces boudes énormes à ses électeurs ; mais nous doutons fort qu'il y réussisse. Il est trop tard ; le pays est édifié ; il sait à quoi s'en tenir et il fera son devoir en rendant à la vie privée tous les partisans de la politique coloniale.

M. Raoul Duval a fait le bilan de cette politique avec un admirable bon sens et dans un langage excellent. Il a passé en revue chacun des actes qui ont marqué cette politique sur tous les points du globe, montrant ce qu'ils avaient coûté et ce qu'ils devaient rapporter.

Essayons maintenant, dit-il après cet exposé, de nous rendre compte des résultats de cette politique coloniale. Par ce mot, je déclare que je n'entends nullement parler de nos anciennes colonies pour lesquelles j'aurais voulu voir déverser un peu de cet argent que nous avons consacré aux nouvelles. (Très bien ! très bien !)

Eh bien, voyons les frais : Tunisie, 150 millions ; Sénégal, 100 millions ; Tong-King, 500 millions ; Madagascar, 20 millions ; Congo, 800 millions ; navires perdus, 5 millions. Total : 775 millions considérés comme placés à fonds perdus.

A 5 0/0, c'est un intérêt annuel de 38 millions 500 000 fr. Les anciennes colonies nous coûtent 44 millions, il faut bien compter le double pour les frais des nouvelles qui renferment 25 millions d'habitants, soit : 88 millions.

Total des frais de la politique coloniale : 130 millions par an, ce qui représente la destruction d'un capital de plus de 3 milliards.

Et encore je ne compte pas dans ce chiffre toutes les éventualités qui pourraient se produire plus tard.

Et il ajoute :

Quelle est la conclusion de tout ceci ? C'est qu'il faut en finir avec notre colonisation administrative, avec cette politique préconçue qui consiste à partir à la recherche de débouchés sans savoir d'avance si on les trouvera, avec cette multiplicité d'établissements placés aux antipodes les uns des autres.

Vouloir soumettre au même régime Saint-Pierre et Miquelon et le Tong-King, c'est un acte de folie. Et, cette fois, à la recherche des expéditions lointaines, fruit de cette politique coloniale contre laquelle je ne saurais trop m'élever.

L'Angleterre, dont l'orateur a rappelé l'exemple, a fait ses colonies avec des colonies ; nous faisons les nôtres avec des fonctionnaires.

M. Camille Pelletan a été le dernier orateur entendu dans cette séance. Il s'en est pris surtout aux conventions qui sont, à son avis, la cause principale du mauvais état du budget ; les conventions sont une idée monarchique, l'antithèse du monopole, de l'oligarchie financière, de la ploutocratie. Nous passons volontiers à l'orateur ces expressions qui sont dans son rôle, mais il n'a pas démontré comment le gouvernement aurait pu se tirer d'affaire sans ces criminelles conventions, comment on aurait pu continuer le fameux programme Freycinet et avoir un budget présentable.

M. Pelletan, s'il n'aime pas les conventions, a tort de s'en prendre aux Compagnies qui ne les ont pas cherchées, qui n'en avaient pas besoin et auxquelles elles coûtent fort cher. Les vrais coupables, ce sont les hommes politiques qui ont donné au pays, dans un but politique et électoral, des espérances exagérées, qui lui ont jeté ce plan inusé de travaux publics et qui, l'œuvre à peine commencée, ont été obligés de passer la main pour ne pas arriver à la banqueroute.

La Chambre continuera lundi la discussion générale.

LETTRES ALGÉRIENNES

IV

Le Tumulte antisémite

Nous reprendrons après la période électorale l'étude des questions relatives à la haute administration de l'Algérie. Nous avons démontré, par des faits et par des documents officiels, à quel degré d'impotence l'organisation actuelle réduisait le gouvernement général. Il ne faut pas que nous soyons accusés de faire de la critique platonique, et ça serait parler à l'écrit pour ne rien dire, si nous n'indiquions pas une solution pratique en harmonie avec les besoins et les aspirations de la colonie.

Nous l'ajournons après les élections, dont le résultat, quel qu'il soit, apportera certainement, sinon des changements dans le haut personnel, du moins des modifications dans les rouages compliqués comme à plaisir du gouvernement général.

Passons donc aux actualités : Ager vient de voir renouveler, à une année d'intervalle, son « Tumulte » antisémite. Qu'on envisage l'affaire à l'impromptu quel point de vue, on est forcé de reconnaître qu'il existe entre la population européenne et la race juive indigène une tension que le moindre prétexte peut faire dégénérer en lutte d'extermination.

La municipalité, qu'on ne peut considérer comme l'état de l'institution, avait interdit de jouer au Théâtre de la Perle, « sans l'avis de la » (sic) une petite pièce de art, dans laquelle, à défaut d'imagination, la langue sabbat, dialecte français malin de juif indigène, faisait tous les frais.

C'était la première fois qu'un pareil acte antijudaïque se produisait, et nous sommes en République, dit-on ! La jeunesse ouvrière, celle des Ecoles, qui constitue la principale clientèle de l'établissement, prit la chose en mauvaise part. — A tort ou à raison, elle crut que des influences israélites avaient pesé sur la municipalité et il avait imposé sa décision ; c'était peut-être aller un peu loin.

Néanmoins ce fut là le prétexte, et les Israélites isolés furent pris à partie tout d'abord, puis, leur quartier fut envahi aux cris échangés : *A bas les Juifs ! — A bas les sales Français !*

La répression fut prompt, mais si le bon ordre est rétabli, la situation reste grave. Il faut l'étudier dans ses origines et l'envisager résolument dans ses conséquences.

L'élément juif est nombreux en Algérie. A Alger, à Oran, à Constantine, il forme un contingent bien discipliné qui donne com-

me un seul homme dans toutes les élections. Ce point de vue sur lequel, les Israélites ont conscience de leur force, et s'ils n'ont pas encore voulu entrer en masse dans les corps élus, c'est qu'ils redoutaient l'union, la « concentration », puisque le mot est à la mode, de tous les partis pour barrer le passage. Ils attendent leur heure.

Entre temps ils ont recherché les places et les fonctions publiques. On les voit aujourd'hui avocats, magistrats, officiers ministériels dans les services des ponts et chaussées ; quelques-uns font partie des municipalités.

La voie est ouverte, les étapes sont marquées, et la jeunesse française comprend de reste que ne pas passer d'un élément électoral aussi puissant. De là des mécoments de toute sorte, des préférences accusées.

Ce n'était un secret pour personne que le « Grand attrait » qui subissait le premier président Santayana, l'indrofit des enfants du peuple d'Israël. Celui-là, pourtant, n'était pas éligible. — Y avait-il d'autres raisons ?

La corporation Israélite a donc une importance prépondérante aujourd'hui, importance qu'elle doit aux circonstances et surtout à elle-même, il faut le reconnaître.

Chez elle, l'économie la plus sévère a permis à la famille de devenir riche. Le foyer respecté a conservé encore de nos jours les mœurs patriarcales, et l'éducation religieuse donnée aux enfants qui forment la jeune génération actuelle leur a appris une soumission absolue à la notion du devoir ; le besoin de s'affranchir sous tous les rapports a fait le reste, en leur inspirant l'amour du travail.

Aujourd'hui donc, en Algérie, toute cette caste, reliée par ses consuetudes au comité de l'Alliance Universelle, est prête pour la lutte ; une étroite solidarité en fait une masse compacte, indivisible et c'est avec plus de raison qu'en 1871 que Crémieux pourrait dire, en parlant d'elle : *Moi Peuple*, comme il le faisait à cette époque dans une dépêche que nous avons eue sous les yeux.

Aussi n'est-ce pas sans une irritation contenue que nos jeunes Algériens les voient grandir et leur faire échec partout. Le foyer juif leur est absolument fermé car, malgré leur naturalisation, les Israélites ont conservé leur statut intime. Ils se marient entre eux. Nous ne connaissons à Alger qu'une seule exception à cette règle, où, mais dans quelles conditions douloureuses !

Dans un intérêt politique qui dépasse quelque peu la mesure, nos hautes fonctionnaires ne dédaignent pas de se rendre à leurs fêtes et d'assister à leurs cérémonies religieuses, alors qu'ils croiraient déroger en agissant de même vis-à-vis de nationaux commerçants ; et pourtant leurs hôtes, enrichis d'aujourd'hui, étaient hier encore qu'il débarré sur les quais, qui marchant d'allumettes sur la voie publique.

Il est superflu d'ajouter que le commerce français peut difficilement leur faire concurrence dans le monde des affaires ; leur genre de vie, leurs méthodes et leurs procédés ne le leur permettent pas. La facilité chez eux, vis-à-vis de leurs coreligionnaires, n'a pas les mêmes conséquences matérielles ou morales que chez nous.

Quelque français par la naturalisation, le Juif indigène est resté autochtone — de même qu'en Allemagne, qu'en Roumanie. Il ne prend des nationalités qui l'entraînent que l'étranger, afin de pouvoir faire son commerce augmenter ses richesses, et peupler en sécurité l'ombre du pavillon qui le protège.

Sa patrie est donc là où il peut faire ses affaires, et son gouvernement, le seul qu'il reconnaisse, est le Comité de l'Alliance universelle ; le reste lui importe peu, la politique n'est qu'un moyen de lucre ou d'influence, et nous le voyons toujours du côté du mandat.

Les populations algériennes suivent d'un œil inquiet toutes les phases de l'évolution juive. Elles sentent que le fruit de leur travail, de leurs efforts reste presque tout entier entre les mains de ce puissant intermédiaire, et que bientôt, si elles ne sont pas obligées de lui céder la place, elles devront subir sa loi absolue.

L'apaisement n'est donc qu'apparent et momentané, et si malheureusement — ce qu'à Dieu ne plaise — telles circonstances se présentent, les Juifs seraient broyés, comme menu grain, entre les deux pôles d'une même haine.

On accusait l'Empereur d'avoir voulu faire de l'Algérie un Royaume arabe — que la République prenne garde d'y avoir reconstruit le Royaume d'Israël.

Il est vrai qu'en présence des Arabes livrés à eux-mêmes, il ne durerait pas longtemps.

A. ES SADOCK.

20 juin 1885.

JOURNAUX ET REVUES

M. Henri Rochefort a reçu de M. de Billing la lettre suivante que publie ce matin l'*Intransigeant* :

Auversy, par Meursault (Côte-d'Or).

Mon cher ami,

Je suis avec la plus grande attention tout ce que tu fais à la triste fin du pauvre Olivier Pain.

Dés que la nouvelle de sa mort m'est parvenue, je me suis empressé d'écrire à mes amis musulmans pour tâcher de recueillir quelques indices de nature à faire la lumière sur ce sinistre événement.

Je serai prochainement de retour à Paris, et je vous communique de vive voix certains faits d'une grande importance pour compléter l'enquête indispensable à laquelle nous devons nous livrer.

Quelques mois avant la chute de Khar-toun, un groupe de musulmans influents vint me trouver. Ce n'est un mystère aujourd'hui pour personne que le Mahdi empereur d'Europe, à Paris, à Berlin et à Londres des nombreux agents qui l'ont administré renseigné sur les projets du gouvernement anglais. Vous savez d'ailleurs à qui je fais allusion. Le Mahdi avait si peu l'intention de tuer Gordon, que ses amis d'Europe vinrent me trouver, et sachant que depuis de longues années j'avais l'honneur de connaître lord Lyons et lord Granville, ils me prièrent de me rendre à l'ambassade d'Angleterre, porteur des propositions suivantes :

Le Mahdi s'engageait à renvoyer Gordon à Souakim ou à tout autre port de la mer Rouge, ou aux avant-postes anglais du côté de Dongola, au choix du gouvernement britannique.

Lord Lyons devait verser immédiatement 50 000 francs comptant à une personne désignée à Paris que je devais lui désigner, puis 1 200 000 francs à un banquier que je devais égarer à Paris la nouvelle officielle

que Gordon, sain et sauf, avait été remis aux autorités anglaises.

Je me rendis chez lord Lyons, qui s'empressa de transmettre à son gouvernement la proposition faite par les agents du Mahdi. Le conseil des ministres de la reine délibéra dès le lendemain matin ; mais, sur les instances de lord Granville, il fut décidé de ne tenir aucun compte d'une offre qui saurait assurément la vie de Gordon, et qui égarerait à l'Angleterre une dépense d'une centaine de millions.

Lord Lyons avait la courtoisie qui le caractérise, me fit connaître immédiatement la réponse de lord Granville. A mon tour, je m'empressai d'en communiquer la teneur aux intéressés.

Nous avons des raisons, qu'il est inutile pour le moment de faire connaître à d'autres qu'à vous, de croire qu'il existe une corrélation très directe entre la mise à prix de la tête du pauvre Pain, et la proposition faite par les agents du Mahdi d'une rançon pour la délivrance de Gordon.

Pour le moment, il reste établi au-delà de toute conteste que c'est lord Granville qui a été l'intermédiaire des négociations de l'expédition du Soudan et la mort de Gordon ; c'est faute d'avoir voulu convenir d'une misérable somme de 1 250 000 fr. que les contribuables anglais voient aujourd'hui augmenter leurs impôts dans une forte proportion. Faut-il de cette lettre l'usage que bon vous semblera, je crois que la proposition des agents du Mahdi était des plus sérieuses. Lord Granville n'en est que plus coupable de n'en avoir pas tenu compte.

Quant au pauvre Pain, je suis sûr du loyal concours de mes amis musulmans. Ils savent par moi combien vous l'aimez ; soyez persuadé qu'ils feront tout au monde pour nous renseigner utilement sur son sort.

Croyez-moi toujours

Votre dévoué.

BILLING.

P. S. — Vous êtes la seule personne qui sache aujourd'hui les négociations dont j'ai été chargé par les agents du Mahdi. Khar-toun étant pris, et les Anglais croyant Gordon mort, je suis maintenant libre de parler.

— On écrit de Lille, le 8 juillet :

Depuis le 1er juillet, la laïcisation d'un second dispensaire a été faite. Les pauvres n'auront guère lieu de se féliciter de cette triste mesure, que désavouent, comme on pourra le voir dans le document que nous publions, tous les membres du bureau de bienfaisance.

La commission administrative de Madame la Supérieure et les religieuses du dispensaire de Wazemmes,

Madame,

Au moment où la commission administrative du bureau de bienfaisance procède pour la laïcisation du dispensaire de Wazemmes (Nord) à l'installation d'un autre mode d'administration, elle ne peut se soustraire au devoir de rendre pleine justice au zèle et à la conscience avec lesquels, Madame la Supérieure, vous et vos sœurs de Saint-Vincent de Paul, n'avez cessé de vous consacrer au soulagement des indigents de votre circonscription.

Si, pour des raisons dont la commission est juge et qui n'atteignent en rien vos personnes, elle se prive aujourd'hui de votre collaboration, nous n'en garderons pas moins, mes collègues et moi, un bon souvenir de l'excellent concours que vous nous avez constamment rendu, et nous vous en remercions sincèrement.

Veillez agréer, Madame la Supérieure et Mesdames les religieuses, l'assurance de notre considération distinguée.

G. HOCHSTETTER.
L. BAZIN
V. BUCQUET
FAILLER-PARIS

Si le Conseil municipal n'est pas content de ce soufflet, il sera bien difficile.

— Nous avons reproduit dernièrement l'accusation de malversation portée par le *Cri du Peuple* contre le conseil municipal à propos de la concession du paquebot en bois fait à une compagnie anglaise au lieu d'avoir été l'objet d'une adjudication, et nous avons dit qu'il appartenait aux accusés de donner des explications ou de traduire l'accusateur devant les tribunaux.

Le rédacteur du *Cri du Peuple*, sommé de s'expliquer, a répondu au président du conseil :

— Je suis convaincu que des pots-de-vin ont été distribués à l'ancien conseil, qui, bien entendu, est seul en cause. Je n'ai pas à vous révéler de qui j'ai tenu mes renseignements. Au surplus, on critique la Chambre des députés, le Sénat, les pouvoirs publics. Une assemblée de quatre-vingt personnes n'a pas, je présume, la prétention d'être à l'abri d'un reproche.

Aujourd'hui, poursuivit M. Michelin, notre enquête est terminée. Nous allons user du droit qu'ont les diffamés de poursuivre les calomnieux devant le jury ; chacun de nous, je l'espère, considérera ses intérêts et son honneur, et se portera partie civile et exercera, contre le *Cri du Peuple*, des revendications judiciaires. Comme la preuve en matière de diffamation est admise devant la cour d'assises, M. Goullé devra prouver ce qu'il a avancé.

Ajoutons qu'il ne s'agit pas du conseil actuel, mais de l'ancien.

— On se souvient que M. Pouchet, condamné à deux mois de prison pour l'affaire du mort de la salle Lévis, avait obtenu une sortie, parce que sa femme était à l'hôpital, qu'il était sans travail et avait ses enfants à nourrir.

Aujourd'hui, le procureur général somme M. Pouchet d'avoir à purger sa condamnation. Voici ce que répond l'*Ami du Peuple* du 11 juillet :

El puis-je lui faire franc avec les jésuites criminels du ministère Albin-Targé, nous sommes décidés, les révolutionnaires amis de Pouchet, à casser la guéule au premier sergent qui osera porter la main sur notre camarade. Nous en avons assez de ces ministères brisonniers, et, dorénavant, nous traiterons les agents de la République bourgeoise comme de vulgaires badigeonniers embrigadés par un Lenglé quelconque.

Cela s'appelle respecter la loi.

GAZETTE DE PARIS

LES FEMMES DE LETTRES MODERNES

SILHOUETTES

III

Mme Judith Gautier

Jamais peut-être l'hérédité ne s'est affirmée avec autant de vigueur : Mme Judith Gautier, fille du grand Théophile Gautier, comme chacun sait, a hérité des particularités littéraires de son père et de ses aspirations artistiques.

Il semble que ce qu'il avait de meilleur en lui a passé en elle ; comme lui, elle a l'amour de l'Orient, pays natal de la poésie ; comme lui, elle a le plus grand souci de la forme et, comme lui encore, elle semble dépaycée sous notre ciel gris.

Mme Judith Gautier fit sa première tentative littéraire à l'âge de douze ans, pour faire lever par son père une punition qu'elle avait méritée. En véritable artiste qu'elle était déjà, elle doutait d'elle-même et il fallut, pour qu'elle se convainquît de son talent, que Théophile Gautier insérât, sous sa propre signature, des fragments écrits par elle.

Tu vois bien, disait-il, que je trouve bon ce que tu as fait, puisque je le signe ! Mme Judith Gautier possédait un album d'autographes qui vaut mieux que son pesant or et dans lequel j'ai vu, entre autres choses fort intéressantes, deux mots de la main de Victor Hugo... écrits en chinois : le nom du poète et celui de Mme Judith Gautier ; enfin, j'ai obtenu la permission de copier le *seul sonnet* que l'auteur des *Orientales* ait écrit et qui ne figure dans aucune édition de ses œuvres.

Le voici :

A MADAME JUDITH GAUTIER

La mort et la beauté sont deux choses profondes qui contiennent tant d'ombre et d'azur, qu'on dirait deux sœurs, également terribles et fécondes. Ayant la même énigme et le même secret.

O femmes, voix, regards, cheveux noirs, tresses blondes.

Vivez, je meurs ! Ayez l'éclat, l'amour, l'attrait, O parlez que la mer mêle à ses grandes vagues, O lumineux oiseaux de la sombre forêt !

Judith, nos deux destins sont plus près l'un de l'autre

Qu'on ne croirait à voir mon visage et le vôtre : Tout le divin abîme apparaît dans vos yeux.

Et moi, je sens le gouffre étoilé dans mon âme ;

Nous sommes tous les deux voisins du ciel, Madame, Puisque vous êtes belle et puisque je suis vieux.

Mme Judith Gautier a publié : *Le Livre de Jade*, un recueil de poèmes en prose ; *Le Drame impérial*, qui étouffe fort les Chinois. Ceux-ci ne comprennent pas comment cette jeune femme avait pu à ce point venir, eux les impénétrables. Elle vient de faire paraître un livre superbe, les *Peuples de la Libellule*, et elle a successivement écrit : *Un Empereur*, ouvrage couronné par l'Académie ; *Lucienne*, les *Peuples étrangers*, les *Grandes de l'Amour*, *Isolée*, les *Crusades Amoureuses*, les *Muses de l'Orient* ; puis des nouvelles, des romans dans la *Patrie* et dans le *Gaulois* ; des comptes rendus de théâtre et des Salons fort remarquables.

Enfin — et ceci est une grosse indiscretion — l'Odéon va représenter cet hiver un drame japonais, intitulé *la Marchande de sourires*, dont elle est l'auteur, qui comportera une partie musicale assez développée, composée d'airs japonais arrangés par Benedetti. Les décors et les costumes seront peints et dessinés par Yamamoto. Je ne puis rien dire du sujet, sinon qu'il est très dramatique, et rien de plus de l'œuvre, sinon qu'elle est destinée à un immense succès.

Jacques Rozier

Jacques Rozier est le pseudonyme de Mme Jules Paton.

Ceux qui croient que toute femme qui écrit doit être une déséquilibrée, une déclassée, une coquette ou une vieille fille, changeront bien vite d'avis si leur état donné de causer cinq minutes avec cette femme, si parfaitement aimable, dans son salon spacieux, orné de tableaux nombreux, de tableaux de maîtres, parmi lesquels rayonne le portrait de la maîtresse de la maison, qui est bien la plus belle toile de Cabanel que j'aie encore vue.

Si j'avais à faire une statue de la bonté digne, je lui donnerais les traits de Mme Paton, qui sont empreints de gravité bienveillante d'une mère romaine. Voilà pour la femme.

Quant à l'artiste, elle est, au point de vue du style, parente de Jean-Jacques Rousseau ; elle en a la phrase un peu longue, mais pleine, sonore et nourrie. Mme Jules Paton est la fille du célèbre compositeur italien Pacini et la belle-mère du peintre Léon Comerre.

Sa première œuvre est la *Princesse Chio*, qui parut au *Figaro*. Ensuite vinrent, au *Gaulois*, l'*Impasse Oberkampf* et *Flora Didier*, l'histoire bien bizarre et bien saisissante d'une danseuse de l'Opéra ; puis les *Oiseaux libres*, un récit très touchant où se montre toute la tendresse de l'âme de l'auteur et sa touchante sollicitude pour les petits... Vinrent ensuite *Royal-Jendé*, qui parut dans le *Champion* ; puis *Théâtre*, la *Justicière*, *Oloï* *Isolée*, roman malade.

En outre, Mme Paton ou plutôt Jacques Rozier a publié pendant trois ans des chroniques dans la *France*, qui ont été fort remarquées.

Elle a tiré de son roman, le *Divorce de Sarah Moore*, une pièce qui fut représentée il y a peu de temps à l'Odéon et qui, peut-être à cause de son mérite, de la nouveauté et de la réalité de ses scènes, fut fort contestée. L'Odéon lui-même vient de donner l'exemple de la réparation d'une erreur semblable — je veux parler d'*Henriette Maréchal* qui, après être tombée à la première représentation, après une éclatante revanche. Il en sera de même pour le *Divorce de Sarah Moore*. Du reste, des applaudissements nombreux ont souligné les maîtresses scènes de cette œuvre, et la « scène du nègre », comme on l'appelle, a fait couler bien des larmes.

(A suivre.)

EUGÈNE BRIEX.

Faits divers

Un enlèvement dans une rixe.

Le nommé R. ila, chauffeur à l'usine à gaz, demeurant rue du Bac d'Asnières, à Cligny, était allé célébrer sa fête avec quatre de ses camarades dans un débit de la rue. Une querelle s'éleva, les Italiens mirent le couteau à la main. Lorsque les gardiens de la paix arrivèrent, trois Italiens étaient blessés, Rolla à l'épaule gauche, Ravellini au bras, Renani en pleine poitrine. Ce dernier succomba une heure après à ses blessures.

Les deux individus avec lesquels les blessés se sont battus n'ont pu être retrouvés.

L'affaire de Montreuil. — Nous avons annoncé que l'arrêt de la cour de Paris condamnant Paton à deux mois de prison par la cour de cassation. L'affaire est renvoyée devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, et c'est à Melun que l'horloger de Montreuil verra sa sort se décider à nouveau et définitivement.

Paton a manifesté aucune émotion lorsqu'il a été conduit à la cour de cassation. Il a annoncé, hier, la nouvelle de la cassation de l'arrêt. Il s'est contenté de hausser les épaules, mouvement qui lui est habituel.

Victime de sa salivette.

A trois heures de l'après-midi, le sieur Pierre M. âgé de quarante ans, journalier, demeurant rue de Lourcine, fut accosté au coin du boulevard de Port Royal et de l'avenue des Gobelins, par un individu qui lui pria de lui servir de témoin pour la vente d'une obligation de cinq cents francs. En même temps, l'inconnu interpellait un autre passant auquel il faisait la même proposition en lui disant que c'était un service qu'il lui rendait.

C'est à côté, ajouta-t-il

gnier quelque argent. Les temps sont durs. Dites que j'en offre 430 fr. et je vous donnerai à chacun 10 fr. de gratification.

M... s'étant consulté avec son compagnon, rejoignit le porteur de l'obligation pour lui offrir les deux offres de l'acheteur, le vendeur repoudrit; « Solt, j'y consens; je ne veux pas retourner moi-même près de lui; arrangez vous ensemble. Je vais vous donner l'obligation, mais, vous le comprenez, quelque-ayant grande confiance en vous, je suis forcé de vous demander de me donner quelques garanties. »

Aussitôt le deuxième témoin donna sa montre et sa chaîne en argent, plus deux pièces de cinq francs.

M... remit aussi sans hésiter sa montre et sa chaîne en or; de plus, il laissa entre ses mains un paletot chargé de deux bouteilles et un service. Ce fut lui qui fut chargé de la négociation.

L'ours qui l'arriva au numéro 1 de la rue Claude-Bernard, le soldat-disant courtier ne s'y trouva plus. Il s'informa de lui au concierge, qui déclara ne l'avoir jamais vu, et qu'il n'habitait pas la maison. M... s'empressa d'aller rejoindre ses deux compagnons, et ils s'en allèrent disparu.

Le commissaire de police constata de suite que ce pauvre diable avait eu affaire à trois adroits filous, car l'obligation en question n'a aucune valeur. Ce n'est ni plus ni moins qu'une épreuve d'imprimerie.

Être à coups de soulier. — M. Le net, commissaire de police, a envoyé hier à l'hôpital Cochin, où il est mort immédiatement, un nommé Gille B-zornaire, ploum-bier âgé de quarante ans, que des passants ont trouvé baignant dans son sang sur la route d'Orléans à Arcueil.

Le corps envoyé à la Morgue a été l'objet d'un examen du docteur Vibert, qui a reconnu que la mort était due à de nombreuses contusions faites à l'aide de souliers ferrés.

Les agents de la sûreté ont procédé à l'arrestation de deux individus soupçonnés d'être les auteurs de ce crime.

Vol d'une vieille tapisserie. — M. l'abbé Grimo, curé de l'Isle-Adam, possède une fort riche collection d'objets d'arts et de tapisseries anciennes.

Il y a près d'un mois, il tomba assez gravement malade et dut prendre le lit; se levant hier matin pour la première fois, il voulut, après ce long repos, rendre visite à la collection qui occupe ses loisirs. Quelle ne fut pas sa surprise en constatant qu'une tapisserie d'une valeur de plus de 6,000 fr. avait disparu du meuble dans lequel elle était renfermée.

Cette tapisserie, fort bien conservée, représente la mise au tombeau du Christ.

Mais la tapisserie n'est pas dû être commise par quelqu'un d'étranger et doute, de la part de son auteur, une grande ténacité en même temps qu'une rare habileté.

En effet, la tapisserie était clouée sur les deux battants d'une armoire que l'on avait soin de tenir presque toujours fermée, par M. l'abbé Grimo est allé déposer une plainte chez le juge de paix.

Chute mortelle dans un escalier. — Hier matin, vers six heures, une jeune fille de treize ans, Marie Budet, était allée porter du linge chez une blanchisseuse, au cinquième étage d'une maison de la rue Traversière.

Arrivée sur le palier, elle a trébuché près de la rampe, a passé par-dessus et elle tombée dans la cage de l'escalier, rebondissant d'un tournant à l'autre de la rampe, jusqu'en bas.

On s'est porté à son secours.

Mais la jeune fille, enfoncée s'était broyée dans son affreuse chute. Elle était morte lorsqu'on la relevée.

Le corps a été ramené au domicile de ses parents, rue Traversière, 44.

C'est à cette époque de l'année que nos lecteurs se préoccupent le plus de boissons hygiéniques et réconfortantes. Soit par la chaleur, soit par les fruits que l'on mange souvent avant leur complète maturité, il résulte toujours dans les organes digestifs une débilitation parfois funeste. Le meilleur préservatif sans contredit le RHUM CHAUVET, directement importé des Antilles, — garant naturel, et mis hors concours à l'Exposition de Lyon.

Le RHUM CHAUVET se trouve au dépôt principal, à Paris, 10, rue Saint-Augustin, près la Bourse (Caves Renuil), et dans toutes les bonnes maisons. Dépôt général du Havre.

DEPARTEMENTS

Bouches-du-Rhône. — Un bien triste événement s'est récemment produit à Marseille dans les bureaux de la division.

M. le capitaine du génie Feuilhès, officier d'ordonnance de M. le capitaine Luyre, s'est donné la mort en se jetant par la fenêtre du premier étage. Le général, qui était présent.

Feuilleton de la Patrie
DU 13 JUILLET

REVUE DRAMATIQUE

Nations. — *La Bergère d'Ivry*, drame en cinq actes par MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust. (Reprise.)

Les Chevaliers du pince-nez, comédie vaudeville en deux actes par MM. Grangé et Lambert Thiboust. (Reprise.)

Service d'été.

Les théâtres sont bien heureux que les ambassadeurs marocains soient dans nos murs et qu'on les promène un peu à travers nos salles. Ces fils du soleil ne craignent pas le gaz. Amateurs en tous genres, on nous les montre un soir à l'Opéra le lendemain aux Folies-Bergère, et il n'y a plus de bon spectacle sans eux, car ils sont eux-mêmes le spectacle. Cependant, ils manquaient hier à la *Bergère d'Ivry*.

Un peu vieille, cette bergère, et par là très rafraîchissante. Une petite paysanne de l'anlieue, assassinée par un garsco de café qui lui dit: « Tu n'en épouseras sur l'autre! » c'est un bon démodé, mémo sur le talus des fortifications. Celui qui ont connu Lambert Thiboust ont la peine à se rendre compte du courage qu'il fallait à ce Parisien pur-sang pour se risquer dans cet épais mélodrame d'Aide de Grangé, il s'en tira; mais j'ai bien peur, malgré l'art qu'ils y mirent que cette pauvre bergère ne fasse plus d'argent.

Les *Chevaliers du pince-nez* ont un peu moins vieilles. Dire qu'ils sont encore frais, ce s'rait peut-être aller loin: on parle de Cellarius! Cependant, le public a paru prendre encore quelque plaisir à la *claque* de Chabanais et à l'*abîme* de Bec-de-Liévre. Vous vous rappelez

à des enfants nouveau-nés. Ces ossements sont si nombreux qu'ils semblent permettre de reconstituer au moins deux cadavres.

L'émotion est grande dans le quartier, et l'on demande à grands cris que le parquet se décide à faire la lumière sur cette mystérieuse affaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Séance du 10 juillet

Présidence de M. Rousselle

M. Michellin dépose le projet de loi suivant pour lequel il demande l'urgence :
« Considérant que le Panthéon a été régulièrement affecté à la sépulture des grands hommes.
« Enet le plus tôt possible le Panthéon soit enlevée la vouture surmontée et remplacée par un motif représentant la Gloire ou l'Immortalité, et qu'un concours soit ouvert, à cet effet, entre les artistes français ».

Le vote de M. Michellin est adopté par 50 voix contre 8, sur 58 votants.

M. G. Berry rapporte le vote de M. Michellin relatif à l'amnistie. La commission déclare t-il, a repoussé ce vote, à cause de l'urgence relative aux faits connexes ayant entraîné même une condamnation à une peine de droit commun.

M. Michellin maintient son vote.

Le premier paragraphe, tendant à accorder l'amnistie à tous les condamnés pour faits politiques, est adopté à l'unanimité.

Le deuxième paragraphe, relatif aux faits connexes, est adopté par 52 voix contre 14, sur 66 votants.

Séance vendred.

REVUE FINANCIERE

Bien que présentant une incontestable gravité au point de vue des mauvaises dispositions dont sont animées à notre égard les autorités de nos récentes conquêtes dans l'Extrême-Orient, les événements dans l'actuel exerce que peu d'influence sur la tenue de nos Rentes qui, après un recul momentané et de peu d'importance, sont revenues pour la clôture à peu près à leurs prix du samedi précédent.

Les affaires continuent d'ailleurs à être réduites à leur plus simple expression et comme nous le disions il y a huit jours il faudrait un incident d'une réelle gravité pour que le marché soit de sa torpeur avant la fin de la belle saison.

Or, comme il n'est pas à présumer qu'un tel incident se produise à brève échéance, en présence de l'apaisement sinon définitif, tout au moins ayant des chances d'une assez longue durée, des divers questions internationales qui ont failli dernièrement mettre aux prises certaines grandes puissances, on peut espérer que l'abondance des disponibilités accrue par le paiement des coupons de loyers de juillet, aura pour effet d'amener sur le marché financier des achats en quantité suffisante pour maintenir les valeurs de premier ordre à leur niveau actuel.

Mais vouloir dépasser sensiblement ce niveau avant que l'on ne soit débarrassé des légitimes et réelles préoccupations soulevées par l'agitation que ne peut manquer de provoquer dans tout le pays le renouvellement de la Chambre des députés, serait assurément imprudent, d'autant plus qu'à ces préoccupations viennent s'ajouter celles dont nos déficits budgétaires sont l'occasion.

C'est d'ailleurs l'élévation même de cours qui est le plus grand obstacle à une nouvelle marche en avant. En effet, sans quelques titres de premier ordre signalés par nous comme étant encore au-dessous de la capitalisation qu'ils méritent, les diverses valeurs, à commencer par nos Rentes, sont à des prix qu'il serait peu raisonnables de prendre pour base d'une nouvelle campagne de hausse en présence des causes de préoccupation que nous venons de signaler.

Fonds d'Etat français et étrangers

Les cours auxquels nous laissons nos Rentes, 110.40 pour le 4 1/2 0/0, 81.25 pour le 3 0/0 et 82.75 pour l'Amortissable, sont à 5 centimes près ceux cotés il y a huit jours. On voit que, comme nous le disions en commençant, la petite réaction causée par les événements d'Annan n'a pas été durable.

On cote en clôture le 5 0/0 italien 95 5/8.

Les premiers sujets en prennent à leur aise : c'est le service d'été !

Avez-vous ou quelquefois la fantaisie, depuis cette canicule, de regarder les affiches ? Hélas ! les affiches ne s'étaient plus : elles se dérobaient ! Naguère elles se seraient les uns contre les autres au point qu'on avait de la peine à s'y reconnaître. Aujourd'hui, elles s'écartent, mesurément, laissant entre leurs pétales respectifs de grands vides, où l'on cherche vainement quelque allégorie, chante, promesse. Considérez ce monsieur, un étranger probablement, qui tourne autour d'un cylindre bariolé avec l'espoir d'y découvrir de quoi passer agréablement sa soirée. Il met son long, il lève les yeux en l'air, et il finit par en aller tout penaud. Rien, plus rien : c'est le service d'été !

Il faut, maintenant, pour retrouver ce que chose de présentable, attendre le mois de septembre. Sans compter qu'en septembre nous réserve un autre théâtre et d'autres affiches. C'est à ce moment qu'on jouera la grande comédie des élections. Mais jusque-là, notre flâneur, qui baye aux corneilles, n'aperçoit plus guère que l'affiche du Théâtre-Français pour récréative ! La comédie poursuit sa carrière comme le soleil, mais il s'en fait de beaucoup qu'elle verse des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs. Elle joue, contre vents et marées, avec un courage digne d'une meilleure fortune. Elle offre *Denise* à des banquettes sentimentales. Elle fait relativement bon figure avec la *Rupture*, de M. Abraham Dreyfus, et avec un nommé Molière dont nous vous dirons un mot tout à l'heure. Service d'été !

Hier, après de longues hésitations elle s'est décidée à reprendre les *Folles amoureuses*, de Regnard, qu'elle nous promettait depuis six mois. Cette façon de tenir les gens le bec dans l'eau et de mettre un terme à leur supplice, jusqu'à ce qu'elle commence à leur devoir, paraîtrait du plus mauvais goût à la Comédie ne nous y avait un peu habitués, et si l'on ne savait, d'ailleurs, que ce n'est pas absolument sa faute, qu'elle

auxquels leurs actions se maintiennent sûrement fort suffisantes.

Voici comment elles restent cotées : Lyon, 1247 50; Nord, 1612 50; Midi, 1163 00; Orléans, 1345. Pour le Nord et le Midi, il faut tenir compte, dans la comparaison de leurs cours avec ceux du samedi précédent, du coupon détaché le 6 courant.

La Société italienne des Chemins Méridionaux a payé à ses actionnaires 22 fr. 50 c. pour le dividende de 1884 et pour le coupon du semestre d'intérêt 6001 le 1^{er} juillet. Avec un revenu de 32 fr. 50 et même 35 fr. — garanti par les subventions de l'Etat, de fortes réserves, un report important à l'exercice courant et une exploitation aggrandie, la Société italienne des Méridionaux se présente comme une des Compagnies les mieux assises et les plus prospères du continent. Ses actions sont donc l'un des placements les plus sûrs, les plus rémunérateurs et les plus susceptibles de plus-value qui présente la cote.

Disons, à propos des Méridionaux italiens, que l'on paraît confondre en ce moment deux Compagnies italiennes de Chemins de fer qui sont tout à fait distinctes : la Société de la Méditerranée et la Société des Chemins de fer méridionaux dont nous venons de parler.

La première est une Société nouvelle qui a pris l'exploitation de Chemins appartenant à l'Etat, et qui vient de faire en Allemagne, en Suisse et en Italie, l'acquisition de son capital social pour se constituer.

La seconde, celle des Chemins méridionaux, existe depuis longues années, elle a un réseau qu'elle a créé peu à peu et elle l'a agrandi par les conventions passées récemment avec l'Etat, mais son capital social est resté le même et elle n'a pas eu à l'augmenter par une émission nouvelle. Les 60,000 actions qu'elle va placer au pair parmi ses actionnaires sont à la souche, libérées et forment un sort de réserve de 30 millions.

Il faut donc distinguer avec soin les deux Sociétés : l'une, celle de la Méditerranée, est nouvelle et n'a pas d'actions admises à la cote de la Bourse de Paris, et l'autre, celle des Méridionaux, a un passé bien connu, des réserves, des reports importants à l'exercice courant, un réseau déjà ancien, des actions admises à la cote de Paris et recherchées bon droit par les capitalistes français, raison de leur revenu important et de leurs grandes chances de plus-values, ainsi que nous le disions ci-dessus.

Parmi les autres Chemins étrangers nous laissons les Autrichiens à 600 fr., Nord d'Espagne à 501 25 et le Saragosse à 355. En tenant compte du coupon détaché le 6 courant sur ces trois valeurs, elles sont à quelques francs près aux prix cotés il y a huit jours.

Valeurs diverses

A 1515 le Gaz parisien regagne 15 d'une semaine à l'autre. Cette reprise vu la situation incontestablement satisfaisante de la Compagnie, pourra se consolider et même se développer davantage pourvu que, comme nous l'avons dit, elle soit conduite avec modération.

Le Canal de Suez, sur lequel on vient de détacher le gros coupon de dividende est remonté à 2,100 après avoir fait 2,000 et il n'y a pas à douter qu'il ne regagne avant peu tout au moins l'intégralité de ce coupon.

AVIS ET COMMUNICATIONS

En cas de **CHOLERA** le **DESINFECTANT MOSAI** est un produit très efficace et sûr. Voir annonces ci-dessus.

Un professeur distingué, prix d'honneur de S. M. l'Empereur Napoléon III, officier de réserve de l'artillerie territoriale, désire se placer, comme précepteur, dans une famille, soit en France, soit à l'étranger.

S'adresser au bureau du journal.

LOTTERIE des ARTISTES MUSICIENS
SECOND & DERNIER TIRAGE
JEUDI 30 Juillet Prochain
Gros Lot: 100,000
249 Autres Lots de: 50,000!
25,000! 10,000! 5,000! 1,000! 500! et 100!
LE MONTANT DES LOTS EST DÉPOSÉ À LA BANQUE DE FRANCE
DERNIERS BILLETS: 1 FRANCO
Adressez sans délai, Laro, Calvès et Laro, 10, rue de la Harpe, Paris, à M. le Directeur général, Directeur de la Loterie, 210, Rue Grange-Batelière, Paris.

Mais dans l'incertitude périlleuse où nous nous trouvons, nous nous demandons si nous ne sommes pas victimes de la maladie du directeur actuel, la timidité forcée de son remplaçant imminent, comment ne s'occuperait-on pas de l'avenir, c'est-à-dire des diverses compétitions et des diverses candidatures qui se sont produites et se produisent encore tous les jours autour de l'héritage étrennel qui s'est entr'ouvert rue de Richelieu. De bonne foi, quelle inconvenance voyez-vous?

N'est-il pas naturel qu'on se demande, en un besoin, succéderait à M. Perrin, et en quelles mains seraient remis d'aussi importantes destinées que celles de la Comédie-Française? Quel sera, surtout que sera ce nouveau directeur dont M. Perrin, rendu à la santé, vu sans doute être le premier à réclamer l'avènement? Sera-t-il dieu, table ou cuvette? Je voudrais bien, pour ma part, qu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Dieu, il considérerait trop haut, et n'abaisserait pas assez souvent ses regards sur la terre où sont les planches. Table, notre intérêt sentirait quelque penchant à la qualification de soliveau, et lui-même pourrait bien avoir quelque inclination à l'ordre. Cuvette, enfin, tout le monde s'y laverait les mains et le Théâtre Français, ou du moins son administration, dont nous devons avoir souci, n'offrirait plus à nos regards quand on se demanderait à qui la faute qu'une légion de Ponces-Plâtes sans responsabilité, sans initiative, service d'ordre.

C'est bien là ce que je crains pour la Comédie, un soliveau ou une cuvette, un roi faignant ou fuyard. Je ne redouterais point autrement la grue.

En attendant, la Comédie et aussi les autres théâtres préparent à l'été beaucoup de nouveautés à l'horizon. On aura, il y en aura toujours; qu'on tienne le mystère. Qu'il se dévoile! Qu'on nous blouisse! Car nous chomons. Vieilleseries d'antan, qui étaient venues avant de venir au monde, sont terriblement usées aujourd'hui, et on n'aperçoit pas bien ce qui, dans l'inventaire de dernière saison, aurait assez de valeur pour enjamber d'une année sur l'autre avec succès. Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus dans les cartons des

This image shows a blank, aged, cream-colored page, likely an endpaper or flyleaf of a book. The paper has a slightly textured appearance with some faint smudges and discoloration, characteristic of old paper. The right edge of the page is bordered by a dark, textured material, possibly the book's binding or cover. There is no text or other markings on the page.

GAZETTE THÉÂTRALE

L'Opéra donnera lundi *Faust*; mercredi et vendredi, *Sigurd*.

Dans la liste des nominations de chevaliers de la Légion d'honneur, nous sommes heureux d'y remarquer celle de M. Hippolyte Hostein, capitaine d'état-major. Le nouveau décoré est le fils de l'ancien directeur, de l'ancien critique dramatique que nous avons tous connu et aimé.

M. Perrin a eu une nouvelle hémorragie hier. Un calme relatif s'est produit dans la soirée. Mais le malade est très faible.

La Comédie-Française a repris hier soir les *Folles Amoureuses*, de Regnard.

Tout le monde connaît l'œuvre de Regnard. L'interprétation en avait été confiée à la jeune troupe. Le rôle de Crispin, tenu jadis par Got, il y a mis sa fantaisie et sa personnalité. Mlle Kahl s'est affirmée comme soubrette de comédie.

Résultats du concours de violon (classes préparatoires), qui a eu lieu hier au Conservatoire : Premières médailles : Mlle Maggivi, Langlois.

Deuxièmes médailles : M. Toussaint, Mlle Jeanne Rivinac, M. Lamaner. Troisièmes médailles : Mlle Huon, MM. Rollet, André.

G. DORANTE.

Jumelles Fischer, les plus élégantes et les meilleures, pour théâtres, courses et voyages. — Maison spéciale pour la rue... 7, rue de la Paix.

BIBLIOGRAPHIE

L'Afghanistan : Les Russes aux portes de l'Inde, un volume in-18, broché, orné d'une carte de l'Afghanistan. — Prix : 3 fr. 50 (H. Lecène et H. Oudin, éditeurs, rue Bonaparte, 17, Paris).

M. Charles Simond, le traducteur de la *Chine Méridionale*, par Archibald Colquhoun, vient de faire paraître à la même librairie (H. Lecène et H. Oudin), un livre intitulé : *L'Afghanistan* : Les Russes aux portes de l'Inde.

Ce volume, orné d'une carte de l'Afghanistan, donne les indications les plus précises sur les origines et les progrès de la rivalité des Russes et des Anglais dans l'Asie centrale. Écrit sans aucun esprit de parti, mais avec une égale sévérité d'appréciation pour les deux gouvernements en présence ou en lutte, ce volume, dû à un publiciste qui a collaboré activement à plusieurs grands journaux de Paris et de Londres, est, en même temps qu'une œuvre d'une sérieuse valeur d'actualité, un récit d'histoire contemporaine se recommandant par la sincérité et offrant fréquemment des points de vue anglais ou russes des détails et des aperçus nouveaux.

Ce livre se divise en quatre parties : les Clefs de l'Inde, l'intrigue russe, l'intrigue anglaise, le conflit anglo-russe. Cette division suffit pour résumer l'objet, le caractère et l'intérêt de cet ouvrage, dont le succès est assuré.

Le Pétrole. — Histoire. Origines. Exploitation dans tous les pays du monde, par Fernand Hue, un volume in-12, orné de gravures et d'une carte. — Prix : 3 fr. 50 (H. Lecène et H. Oudin, éditeurs, rue Bonaparte, 17, Paris).

Tout le monde, chez nous, connaît le Pétrole, ses avantages économiques et aussi ses inconvénients. Mais ce que l'on ignore généralement, ce sont les lieux et le mode d'exploitation de ses gisements. On rencontre le pétrole dans l'Amérique du Nord, à la Trinité, dans l'Amérique du Sud, il est signalé également en Roumanie, en Galicie, en Italie, en Allemagne, en France, en Alsace, en Afrique, il est vrai, on n'en connaît guère encore qu'en Egypte.

et en Algérie; mais les chercheurs se dédoublent abondamment en Asie, la Chine, le Japon, Formose, la Birmanie, les Indes anglaises, la région transcaspienne et la Caspienne le produisent en abondance. De même pour l'Australie et pour l'Archipel asiatique.

Un pareil examen méritait bien un livre spécial, lequel, d'ailleurs, n'a jamais été fait. L'entreprise a tenté M. Fernand Hue. Son livre forme une œuvre complète : l'histoire scientifique du pétrole, son origine, sa composition, sa formation, son raffinage, la description de ses gisements, etc., toutes les questions qui s'y rattachent y sont discutées ou résumées. Ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques de sciences et de voyages.

Sous ce titre : *Zélie Clairon*, vient de paraître chez l'éditeur Paul Ollendorff un nouveau roman de Louis Davy; c'est l'histoire poignante d'une angélique créature. Dans cette étude très serrée de la vie de province, on reconnaît le talent bon courage de l'auteur de la *Maitresse légitime* et des *Idees de Pierre Quiron*.

M. l'abbé V. Verlaque, docteur en théologie, publié à la librairie Plon une fort intéressante étude intitulée : *Saint Louis, prince royal, évêque de Toulouse, et la famille d'Anjou*. Ce livre, écrit d'après des documents inédits, renferme une biographie d'un vif intérêt, encadrée avec beaucoup d'art dans le récit des événements historiques auxquels la famille d'Anjou fut mêlée pendant le cours du treizième siècle.

Les romans d'aventures se font rares, et cependant le public les aime passionnément. M. Charles Valois, dans le *Docteur André* qui vient de paraître chez Dentu, s'est donné la peine de flatter son goût, et a placé dans son roman, en dehors de tout drame, de tout roman, de tout livre dramatique, si palpitant, les événements les plus imprévus et les plus émouvants se succédant sans relâche et ne pouvant manquer d'exciter la tendre pitié des lectrices pour ses deux héros, que l'amour et l'entraînement de la jeunesse ont rendus coupables, persécutés et malheureux toute leur vie.

La librairie Plon vient d'enrichir sa bibliothèque des voyages d'un nouveau volume : *Un printemps sur le Pacifique. Les Hawaï*. L'auteur, M. Marcel Monnier, dans un style brillant, a le talent de nous intéresser à ces populations curieuses à connaître à raison de leurs coutumes particulièrement originales et presque ignorées en France.

Dans son ouvrage : *La Démocratie autoritaire aux Etats-Unis*, M. Albert Giot, qui a mis en scène la figure si curieuse et trop peu connue en France du général André Jackson, ce soldat démagogue, dont la popularité dépassa peut-être celle de ses plus illustres concitoyens, et dont la présidence a exercé sur les mœurs publiques de son pays, une influence si funeste et si profonde. Son existence mouvementée a fourni le prétexte à M. Albert Giot d'une magistrale étude de la démocratie asservie, comparée à la démocratie libre, qui donne à son livre un véritable intérêt d'actualité. (Galmann-Lévy, éditeur.)

L'éditeur Lemerre met en vente dans sa Petite Bibliothèque littéraire le premier volume des poésies de M. Paul Bourget. Ce recueil renferme trois parties intitulées : *Aut bord de la mer*, la *Vie inquiète*, *Poèmes*. La réimpression de ces premiers vers de l'auteur de *L'irréparable* et de *Cruelle énigme* a presque tout l'attrait d'une publication entièrement nouvelle, car l'édition en était devenue introuvable. Plusieurs pièces ont été ajoutées par le poète, d'autres refondues. On sait d'autre part le soin que M. Lemerre apporte à cette Petite Bibliothèque littéraire. C'est assez dire que rien n'a été négligé pour faire de ce livre quelque chose de définitif. Un beau portrait, gravé par M. Monziès, orne le recueil.

Sous ce titre : *la Couleuvre*, paraît chez Dentu la deuxième partie de *l'Afrique d'aujourd'hui*. Ce second et dernier volume est encore plus vivant et d'un intérêt dramatique plus puissant que le premier. Cette œuvre, aujourd'hui complète, et qu'on peut juger dans son ensemble, rappelle les plus grands succès d'Adolphe Belot et peut-être les dépassera.

Nous annonçons la publication d'un livre sur le *Bas-Niger*, dû à M. Ed. Viard, compagnon du comte de Sémélé.

L'auteur rend compte au public de ses observations sur ces très intéressantes régions.

gions qu'il a déjà visitées trois fois, et vers lesquelles il se prépare à retourner. Ce livre vient de paraître chez MM. L. Gauthier et Ce, imprimeurs-éditeurs, rue des Petits-Carreaux, 25, Paris. Il est orné de six gravures hors texte, et de deux cartes, dont une, celle du Bénoué, est particulièrement intéressante, en ce sens qu'elle détermine les points principaux d'une contrée sur laquelle on avait peu de renseignements.

Tout se réunit, dans le roman nouveau de M. Charles Edmond : le *Tresor du Gubere*, pour exciter au plus haut point l'émotion et l'intérêt. Ce trésor est un merveilleux collier de diamants, tombé, par héritage, dans une famille française; et, dans une suite de péripéties dramatiques qui se terminent par le dévouement le plus saisissant, il met en évêque toutes les convoitises et toutes les passions que peut susciter la soif ardente des richesses (Galmann Lévy, éditeur).

Rayon d'Or, le nouveau roman que Jules de Gastigny vient de publier chez Dentu, ne peut manquer de faire sensation dans le monde où l'on s'amuse. *Rayon d'Or* n'est pas autre chose, en effet, que l'histoire d'une horizontale de haute lice, également répandue dans les régions de la finance, de l'art, de la littérature, du théâtre et du sport.

Berthe Norvège, le nouveau roman de Victor Perceval, qui vient de paraître chez Dentu, offre tout l'intérêt et tout le charme auxquels l'auteur a de longue date habitué le public. C'est une œuvre d'action et d'observation à la fois, où, à travers les péripéties du drame, s'agitent des personnages vigoureusement dessinés, nettement dessinés, vrais, naturels, vivants, qu'on a pour ainsi dire connus, et auxquels, par cette raison, on s'attache davantage.

Le récit a, d'ailleurs, pour objet, une aventure réelle, dont le contour libre, presque à chaque page les éléments d'une émotion sincère, et qui, restant toujours saine, n'en est pas moins puissante et originale.

Sous ce titre : *Cœur de Créole*, M. Charles Mérouvel vient de faire paraître chez Dentu la seconde et dernière partie de son drame émouvant : le *Roi Crésus*. L'auteur, qui sait si bien allier l'élégance de la forme à la puissance de l'émotion, est parvenu dans la conclusion de ce récit où l'héroïsme et la scélératesse se mêlent dans de vastes proportions, à augmenter encore de page en page l'intérêt qu'il fait éprouver la lecture de la première partie, les *Rosendahl*.

Le titre du nouveau volume de M. H. Lafontaine : *Les bons Camarades*, est bien fait pour piquer la curiosité du Tout-Paris artistique et mondain. Ce n'est cependant point à l'indiscrétion ni au scandale que ce roman emprunte son vif intérêt. Les « bons camarades » sont meilleurs qu'on ne serait tenté de le croire, et l'on peut être assuré qu'ils obtiendront tout le succès qu'ils méritent, sans froisser aucune susceptibilité. — (Galmann-Lévy, éditeur.)

Sommaire de la livraison de juillet de la *Revue de la Révolution* : Le marquis de Surville, Victor Pierre. — L'anarchie spontanée en Touraine, Henri Faye. — Pensées contre-révolutionnaires, Ch. d'Héricault. — L'assassinat du comte Rossi (suite), comte H. d'Orville. — Les portraits du siècle, Exposition de 1885, Gustave Le Vavasseur. — Biographie-bibliographie : Charles Vatel, L. de la Siclière. — Anecdotes et notations. — Documents inédits : correspondance du général Turreau, Gustave Bord. — La Révolution dans le département de l'Indre, Le Blanc. — Journée de Vendémiaire, Albert Macé. — Journée de Fructidor, Albert Macé. — Lettres de Bernadotte. — Les noms des communes pendant la Terreur, Gustave Bord.

Planches : le clergé révolutionnaire. — La civilisation révolutionnaire (gravure anglaise).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 658e livraison (11 juillet 1885). — Texte : Notre-Dame Guesclin, par Mme de Witt, née Guizot. — Les bienfaits du rythme, par F. des Mais. — La messe de minuit, par Mme Jeanne Gaudin. — Le Cerf élaphe, par Maurice Daubin. — La houille, par Mme Barbé. — Les démolisseurs, par Mme Gustave Demoulin.

Dessins : E. Zier, Dosso, de Neuville, Jules David. Bureaux à la librairie Hachette et Co, 73, boulevard Saint-Germain, à Paris.

PRIMES GRATUITES

Tout nouvel abonné de la *Patrie* qui prendra un abonnement d'un an, à partir du 1er juillet prochain, aura droit, comme PRIME GRATUITE, à l'ouvrage ci-après :

HISTOIRE POPULAIRE DE LA FRANCE
Ouvrage illustré, en 4 volumes in-4°
Orné de 345 vignettes, portraits historiques, etc.
Frais d'expédition : 3 francs.

Nous continuons d'offrir à nos abonnés d'un an et de six mois, entre autres primes gratuites :

UN JOLI ENCRIER

FAÏENCE ARTISTIQUE
représentant une feuille de papier coupé, avec inscription reproduisant le titre et la manchette du journal *la Patrie*.
Frais d'expédition : 3 francs.

BULLETIN COMMERCIAL

Farines Neuf-Marchés
Nous cotons à 12 h. 1/4 :
Livraison juillet... 47 15 à 47 10
— Août... 47 15 à 47 10
Circulation : 5,400 sacs contre 5,600 hier.
Nous cotons à 2 heures :
Livraison juillet... 47 10 à 47 5
— Août... 47 10 à 47 5
Nous cotons à 5 heures :
Livraison juillet... 47 10 à 47 5
— Août... 47 10 à 47 5

COTE OFFICIELLE du 11 JUILLET

(Cinq heures du soir)
FARINES
Neuf-Marchés (159 kilos)... 47 15 à 47 10
SEIGLES
Colza tous fûts... 63 1/2 à 63 1/2
— dégrèlé... 63 1/2 à 63 1/2
— en tonnes... 63 1/2 à 63 1/2
— épurée en tonnes... 73 1/2 à 73 1/2
Lia disponible en fûts... 58 1/2 à 58 1/2
— en tonnes... 60 1/2 à 60 1/2
ALCOOLS
90 degrés l'hectolitre (nus)... 47 50 à 47 50
Brut, les 88 degrés... 43 25 à 43 25
— les 90 degrés... 45 75 à 45 75
Blanc type n° 3... 45 75 à 45 75
Raffiné bonne sorte... 18 10 à 18 10
— belle sorte... 109 50 à 109 50
Certificats de sortie... 50 1/2 à 50 1/2
Melasse de fabrique... 18 1/2 à 18 1/2
— de raffinerie... 18 1/2 à 18 1/2
SUITS
Frais, hors Paris... 70 1/2 à 70 1/2
Bonne Plata... 70 1/2 à 70 1/2
Suifs en branches... 62 50 à 62 50
Moyenne des cotes officielles des alcools pendant la semaine du 4 au 11 juillet : 47 40.

MOUVEMENT DE L'ENTREPOT DE PARIS

10 juillet.
1885 1884 1883
Ind. entrées sacs... 100 1.000 300
— sorties... 5.553 4.318 5.638
— stock... 1.074 105 169.542 401.983
Ext. stock, qtz... 6 0 0 9
Coloniaux... 23.618 6.344 4.983

MOUVEMENT DES GARES ET BATEAUX

La Chapelle. — Arrivages du 10 juil. : 302 sacs indiennes et 84 sacs belges. — Livraisons : 485 sacs indiennes et 740 sacs belges. — Stock : 1.653 sacs indiennes et 1.703 sacs belges.
Batignolles. — Arrivages du 9 juillet : 1,500 balles, 100 paquets. — Livraisons : 800 balles, 100 paquets et 15.770 paquets. — Stock : 2,315 sacs, 800 balles et 15.770 paquets.

FOURAGES

Marché de La Chapelle du 11 juillet
On cote sur le marché :
Paille bl., 1re qté 35 .. 2e qté, 36 .. 3e qté, 31 ..
Paille seigle .. 45 .. 42 .. 37 ..
— d'avoine .. 28 .. 25 .. 23 ..
Foin .. 54 .. 52 .. 49 ..
Luzerne .. 52 .. 49 .. 47 ..
Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir : 6 francs pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.
Fourrages en gare :
On cote sur wagon, par 520 kil.
Foin, 1re qualité... 40 1/2 à 42 1/2
— 2e qualité... 38 1/2 à 40 1/2
Luzerne, 1re qualité... 34 1/2 à 36 1/2
— 2e qualité... 32 1/2 à 34 1/2
Paille de blé... 22 1/2 à 24 1/2
— de seigle pour l'industrie... 22 1/2 à 24 1/2
— ordinaire... 24 1/2 à 26 1/2
— d'avoine... 18 1/2 à 20 1/2

Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement, d'octroi et de camionnage sont à la charge de l'acheteur.

MÉTALUX

Pris-courant liquidé d'après les cours des assemblées à la Bourse de Paris, 3 juillet.
Les 100 kil. (à l'acquitté) :
Cuivre du Chili en barres, liv. au Havre... 116 25
— sorte ordinaire... 113 75
Cuivre en lingots et plaques... 124 25
— Best Selected... 122 10
— Anstrale... 124 25
Etain Banca, livable au Havre ou Paris... 238 75
— Billiton... 231 50
— Détroits... 242 50
— Anstrale... 242 50
Plombs, marque ordinaire, liv. au Havre... 30 1/2
— marque ordinaire, liv. à Paris... 31 1/2
Zinc de Silésie, livable au Havre... 35 1/2
— autres bonnes marques, liv. Havre... 36 1/2
— autres bonnes marques liv. Paris... 36 1/2

CAFES

Les 100 kil. (à l'acquitté) :
Malabar... 800 à 820
Hali : Port-au-Prince, Jacmel et Cap... 270 à 280
Gonaïves et Saint-Marc... 280 à 295
Santos bon ordinaire... 290 à 310
Java... 300 à 400
Moka... 310 à 330
Négherry-Quillon... 310 à 330
Porio-Ricco... 330 à 360

PÉTROLE

Prix sans changements.
Disponibles... 48 1/2 à 47 1/2
Livables... 48 1/2 à 47 1/2
Essence de 70° à 75°, disp. 53 1/2 à 54 1/2
— livr. 53 1/2 à 52 1/2
On cote, au détail, à l'hectolitre :
Pétrole raffiné disponible... 38 1/2 à 39 1/2
Pétrole Lucifère, prise à Paris ou Rouen... 39 1/2 à 40 1/2
Disponibles... 39 1/2 à 40 1/2
Livables... 39 1/2 à 40 1/2
Essence lavée disponible... 37 1/2 à 38 1/2
— livable... 37 1/2 à 38 1/2

Grande-Bretagne

MOUVEMENT DES GARES ET PORTS du 28 juin au 4 juillet
1885 1884 1883
Importations... (tonnes) 12,890 17,039 11,524
Livraisons... 19,315 16,942 19,486
Stock... 536,316 538,514 525,194
— sem. p. 312,741 228,414 320,688
Augmentation... 6 425 91 4,894
Du 1er janvier au 4 juillet
Importations... (tonnes) 634,542 515,524 180,180
Livraisons... 481,215 485,015 491,594

PRIX-COURANT GÉNÉRAL

Blé indigène... 21 25 à 23 25
Seigle... 17 1/2 à 17 3/4
Escourgeon... 19 1/2 à 20 25
Orges... 19 50 à 21 1/2
Avoines noires... 20 1/2 à 21 1/2
— toutes sortes... 19 25 à 20 25
Sarrasin... 18 1/2 à 19 1/2
Issues : Sons gros... 13 50 à 13 75
— 8 cases... 12 50 à 12 1/2
— 12 cases... 11 25 à 11 1/2
— Recoupées... 11 1/2 à 11 1/2
— Remouillées... 13 1/2 à 16 1/2
Millet blanc... 31 1/2 à 32 1/2
— roux... 28 1/2 à 29 1/2
Fécule sèche... 23 1/2 à 24 1/2
Chenevis... 29 1/2 à 32 1/2
Trèfle violet... 28 1/2 à 31 1/2
— blanc... 140 1/2 à 150 1/2
— hybride... 31 1/2 à 36 1/2
Minette... 31 1/2 à 36 1/2
Vesces de printemps... 22 1/2 à 23 1/2
Pois Jarrais... 17 1/2 à 18 1/2
Luzerne de Provence... 38 1/2 à 40 1/2
— de pays... 100 1/2 à 105 1/2
— d'Italie... 110 1/2 à 125 1/2
— du Pô... 80 1/2 à 90 1/2
Ray-grass anglais... 35 1/2 à 40 1/2
Sainfoin à 1 coupe... 32 1/2 à 34 1/2
— à 2 coupes... 37 1/2 à 40 1/2
Farine de gruau... 20 3/4 à 23 3/4
— 2e... 21 1/2 à 23 1/2
— bise... 18 1/2 à 20 1/2
— de seigle... 18 1/2 à 20 1/2
— de maïs... 18 1/2 à 20 1/2
— d'orge... 21 1/2 à 24 1/2

Le Commerce de Paris a décidé qu'à l'occasion du 14 juillet ses bureaux seraient fermés jusqu'à mercredi matin.

RENSEIGNEMENTS UTILES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

DECLARATIONS DE FAILLITES
Jugements du 10 juillet 1885
HÉMERDINGER, marchand de chapellerie en gros, rue du Temple, 84, et rue Cadet, 25.
Juge-commissaire, M. Goy.

Syndic provisoire, M. Mauger, 29, boulevard Sébastopol.

COLLET, sculpteur, rue Legendre, 37, et rue de Lévis, 53.
Juge-commissaire, M. Pillois.
Syndic provisoire, M. Beaujeu, 14, rue Chanollesse.

BLUMSTEIN, brocanteur, boulevard Voltaire, n° 71.
Juge-commissaire, M. Pillois.
Syndic provisoire, M. Bonneau, 6, rue de Sa-voie.

Société en nom collectif et en commandite Paris et Co, commerce de vins, rue Latéda, 57 et rue Mouton-Duvernet, 19.
Juge-commissaire, M. Goy.
Syndic provisoire, M. Mauger, déjà nommé.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

ENTRÉE :

M. Langlois, à Argenteuil, et Mlle Jennesquin, de Noy, 17. — M. Clavier, r. des Trois-Frères, 25 et Mlle C. Dugé, même rue, 34. — M. Papin, rue d'Orsel, 4 et Mlle Haquin, même rue, 34. — M. Chardac, rue des Poissonniers, 5 et Mlle Mathieu, même rue. — M. Lessage, rue Joseph-Dijon, 5 et Mlle Chaire, à Auxerre. — M. Martin, page Kusner, 5 et Mlle Auricoste, rue de Belleville, 15. — M. Penquet, rue de Crimée, 4 et Mlle Clémence, même rue. — M. Porta, rue Curial, 42 et Mlle Zales, même rue. — M. Daubray, rue Argonne, 29 et Mlle Blanchard, rue de Nantes, 27. — M. Denaut, pce de Crimée, 4 et Mlle Vve Norgod, même passage. — M. Houle, pce Molier, 7 et Mlle Delforge, même pce. — M. Vél, rue Curial, 3 et Mlle Demoulin, m. rue. — M. Guérin, rue du Rhin, 7 et Mlle Comina, m. rue. — M. Chaudard, rue de Roumainville, 16 et Mlle Vve Garier, même rue. — M. Havard, rue de l'Oureq, 76 et Mlle Vve Lanne, 84. — M. Pinte, quai de Seine, 28 et Mlle Carli-guy, rue de l'Ang, 33 et Mlle Vve Bast, imp. Montferrat, 6 bis. — M. Clavelin, rue de Flandre, 49 et Mlle Gautier, à Calais. — M. Deschamps, rue Bolivar, 42 et Mlle Vulliam, rue de la République, 43. — M. Saurier, rue Rébeval, 10 et Mlle Slass, à Fontenay-le-Fleury. — M. Blau, rue Rébeval, 85 et Mlle Vaveau, rue de la Verrière, 12. — M. Mercier, rue d'Allemagne, 125 et Mlle Boul-tetroy, rue Charapionnet, 56.

DÉCÈS

du 10 JUILLET 1885

Premier arrondissement. — Mlle Jacquet, 73 ans, rue Saint-Honoré, 24. — M. Bournol, 54 ans, rue Vauvilliers, 27. — M. Drivet, 61 ans, place de Valois.
Troisième arrondissement. — M. Paillard, 53 ans, rue Charlot, 52. — M. Christian, 64 ans, r. Pont-aux-Choux, 6. — Mlle Seel, 26 ans, rue du Temple, 98. — Mme Mard, 45 ans, rue Debel-lyne, 12.
Quatrième arrondissement. — Mlle Gervais, 7 ans, rue Saint-Martin, 97.
Cinquième arrondissement. — M. Bergault, 49 ans, rue Saint-Jacques, 19. — Mlle Chouard, 15 ans, rue Saint-Victor, 28.
Sixième arrondissement. — M. Rambur, 27 ans, rue Bonaparte, 36. — Mme Rambur, rue Bonaparte, 36.
Septième arrondissement. — M. Hannaire, 53 ans, rue Oudinot, 27. — M. Martiny, 88 ans, rue Miromesnil, 72. — M. Schmit, 69 ans, rue de Lisbonne, 24. — Mme Votier, 6 ans, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 99. — Mme Vve Bour-gel, 40 ans, église de la Madeleine.
Neuvième arrondissement. — M. Delamarre, 46 ans, rue Vignon, 32. — M. L. Douvrou, 32 ans, r. Rodier, 47. — Mme Maillo, 42 ans, bd Poisson-nière, 14.
Dixième arrondissement. — Mlle Annel, 54 ans, rue St-Saint-Denis, 178. — Mme Bonnot, 45 ans, rue St-Saint-Martin, 35. — Mme Chapeau, 45 ans, rue St-Saint-Martin, 35.
Onzième arrondissement. — Mme Rouze, 59 ans, place de la Bastille, 10. — Mlle Kervellec, 21 ans, rue de Charonne, 102. — M. Frithmann, 78 ans, rue de Montreuil, 30.
Douzième arrondissement. — Mme Vve Du-douit, 80 ans, rue Cotte, 12. — M. Pruvot, 34 ans, rue Saint-Nicolas, 45.
Treizième arrondissement. — M. Tinès, 53 ans, bd Arago, 20 bis.
Quatorzième arrondissement. — M. Deduy, 73 ans, rue Bénard, 23. — Mme Clément, 67 ans, r. St-Saint-Jacques, 41.
Quinzième arrondissement. — M. Cahan, 41 ans, gare Montparnasse. — Mme Hurlin, 55 ans, rue de la Cavalerie, 2. — Mme Vve Meunier, 80 ans, rue Lecourbe, 83. — M. Lienard, 39 ans, rue du Théâtre, 104.
Seizième arrondissement. — Mlle Pfeiffer, 60 ans, rue Lafontaine, 78.
Dix-septième arrondissement. — M. Dubreuil, 48 ans, rue Tocqueville, 2. — Mme Fernand, 48 ans, rue Lévis, 42. — M. Lory, 63 ans, rue Lévis, 65. — M. Carpus, 59 ans, rue Lévis, 66. — M. Legroux, 20 ans, rue Lantiez, 11. — M. Claitte, 45 ans, bd des Batignolles, 78.
Dix-huitième arrondissement. — M. Chochois, 65 ans, rue Leclerc, 41. — Mme Vve Legendre, 65 ans, rue Constant, 4. — Mme Vve Meunier, 71 ans, rue Baudelot, 21. — Mlle Sellier, 45 ans, rue Marcadet, 82.
Vingtième arrondissement. — M. Mithèle, 70 ans, rue des Amisiers, 30. — M. Saurier, 36 ans, rue des Amisiers, 30. — M. Nibotte, 55 ans, rue de Chine, 4. — M. Laurent, 46 ans, rue de Chine, 4. — M. Wagener, 40 ans, boulevard de Charonne, 424.

Ventes et Achats de Fonds

VINS-SPRITUEUX gros (gde ville Bourgogne) à céder. Aff. 70,000, à doubler. Net 5,500. Prix bon matériel, vieille clientèle, 30,000 fr. (On restait intéressé quelq. années.) Labat, 1, r. Balbill.

Avis divers

Fabrique de Machines et Montres de 4e UTILITÉ (existe 42 ans) demande 100,000 en Commandite. Aff. 60,000. Net 30,000. (On doublera.) Commandes Importées. Apporcel par demandeur. Frais réduits. Les meilleures références. Labat, 1, rue Balbill.

A LOUER Grand appartement confortable-ment meublé, 400 francs par mois. S'adresser à M. LAISER, 16, r. Grange-Batelière.

GARDE-MEUBLES

Avances d'argent sur mobiliers et bijoux. Achats chaque mois. Ecrire à M. D., 108, rue Richelieu.

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFAILLIBLE des PUNAISES, PUCES, Poux, Mouches, Cousins, Cafards, Mites,